

RAPPORT DE LA

Tenue à Alger, Algérie
17 septembre-3 octobre 1970

**SIXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE
DE LA FAO POUR L'AFRIQUE**



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

RAPPORT
de la
SIXIEME CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO
POUR L'AFRIQUE

ALGER (ALGERIE)
17 septembre - 3 octobre 1970

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome, 1971

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. <u>INTRODUCTION</u>	1
Organisation de la Conférence	1
Cérémonie d'inauguration	1
Election du Président et des Vice-Présidents	2
Adoption de l'ordre du jour	2
Décès du Président de la République arabe unie Djamel Abdel Nasser	2
II. <u>RESUME DES DEBATS</u>	3
Situation et perspectives de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique, envisagée en relation avec les activités de la FAO	3
Discours d'ouverture du Directeur général	3
Déclaration du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique	5
Exposé du Représentant régional	6
Exposé prononcé au nom du Directeur exécutif du PAM	8
Exposés nationaux	8
Autres exposés	11
Exposé de M. Michel Cépède, Président indépendant du Conseil de la FAO	11
Exposé final du Directeur général	11
Les incidences de l'étude mondiale du PIM au plan des politiques intéressant la Région	12
Secteurs importants pour le développement agricole dans la région	14
Résolution I	14
Développement des cultures vivrières en Afrique	14
Développement de l'élevage en Afrique	16
Développement des pêches	18
Le commerce intrarégional dans le domaine de l'agriculture	21
Les possibilités d'investissement agricole en Afrique	23
Le rôle des moyens d'information dans la mobilisation des ressources humaines pour le développement rural	25
La recherche agricole	26
Autres secteurs	30
Propositions concernant les activités et programmes à moyen terme	30
III. <u>CONCLUSION</u>	31
Adoption du rapport de la Conférence	31
Résolution II	31
Cérémonie de clôture	32
Septième Conférence régionale pour l'Afrique	33
IV. <u>ANNEXES</u>	34
I. Résumé des débats du Comité technique I	34
II. Résumé des débats du Comité technique II	36
III. Liste des participants	37
IV. Liste des documents	52
V. Résumé des recommandations sur les mesures à court terme	54
VI. Sixième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique	69

I. INTRODUCTION

Organisation de la Conférence

1. Sur l'aimable invitation de la République algérienne démocratique et populaire, la sixième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique s'est tenue au Palais de Nations, Club des Pins, Staoueli (Alger), du 17 septembre au 3 octobre 1970. Les séances plénières de la Conférence ont été précédées par des réunions des comités techniques, qui ont siégé du 17 au 24 septembre 1970.

Etaient représentés les Etats Membres suivants :

Algérie	Ghana	Nigeria
Botswana	Guinée	Sénégal
Burundi	Côte-d'Ivoire	Sierra Leone
Cameroun	Kenya	Soudan
République centrafricaine	Lesotho	Tanzanie
Tchad	Liberia	Togo
Congo (Brazzaville)	Madagascar	Tunisie
Congo (Kinshasa)	Mali	Ouganda
Dahomey	Mauritanie	Haute-Volta
Ethiopie	Maurice	Zambie
France	Maroc	

2. Le système des Nations Unies était représenté de la manière suivante :

- i) Institutions opérationnelles des Nations Unies ;
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Programme alimentaire mondial (PAM)
- ii) Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)
- iii) Institutions spécialisées :
Organisation internationale du travail (OIT)
- iv) Organisations intergouvernementales :
Organisation commune africaine, malgache et mauritienne (OCAM)
Banque africaine de développement (BAD)

Les pays suivants avaient envoyé des observateurs :

Canada	Royaume-Uni
Pays-Bas	Etats-Unis d'Amérique

3. La liste des délégués et observateurs figure à l'annexe III au présent rapport.

Cérémonie d'inauguration

4. Son Excellence M. Tayebi Mohamed Bel Hadj, membre du Conseil de la révolution et Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire d'Algérie, a été présenté par le Directeur général et invité à prononcer le discours inaugural.

5. Au nom du Chef de l'Etat, du Gouvernement et du peuple algérien, le Ministre a souhaité la bienvenue à tous les délégués et observateurs à la sixième Conférence régionale. Il a exhorté la Conférence à profiter des enseignements de la première Décennie pour le développement et à essayer sans relâche, malgré les nombreux problèmes auxquels se heurtent les pays en développement, de formuler des solutions pratiques pour accélérer le développement et réduire l'écart économique et technologique qui sépare les pays développés des pays en développement. Il a fait allusion aux divers problèmes du commerce mondial qui demandent des solutions à long terme à la nécessité pressante pour l'Afrique de diversifier son agriculture et d'abandonner les pratiques traditionnelles de la monoculture, et de stabiliser les marchés en améliorant les systèmes d'emmagasiner.

6. Le Ministre a laissé entendre qu'on pouvait tirer de grands bénéfices d'une coordination des programmes et d'un échange d'expériences entre pays de la région grâce à une planification commune et d'après un inventaire exhaustif du potentiel existant. La plupart des pays de la région se heurtent à un certain nombre de problèmes communs : malnutrition infantile ; sous-emploi allant de pair avec une croissance démographique rapide ; étendue limitée et sous-utilisation des terres labourables, phénomène qu'aggrave souvent encore l'érosion ; grave pénurie de personnel qualifié pour s'attaquer aux divers problèmes du développement. Devant cette tâche colossale, les pays en développement doivent mobiliser toutes les ressources disponibles et ne pourraient que profiter d'une mise en commun des efforts en vue de leur solution. A cet égard, il faut rendre un hommage particulier à la FAO pour les efforts qu'elle déploie afin de stimuler le développement agricole ; grâce à sa réorganisation, des résultats apparaissent déjà.

7. Le Ministre a indiqué en outre les progrès accomplis en Algérie dans le cadre des cinq domaines de concentration de la FAO et l'importance que présentent pour la planification nationale les objectifs indiqués dans le Plan indicatif mondial. Il a néanmoins estimé que le PIM posait le problème de la conciliation entre les intérêts nationaux d'une part et d'autre part les exigences des marchés internationaux et des économies non seulement des pays en développement mais des pays développés.

8. Le Ministre a cité plusieurs domaines où l'Algérie entreprend une action particulièrement vigoureuse qui a contribué à engendrer une véritable révolution agricole permettant l'amélioration des conditions de vie rurale et, à la faveur de laquelle le pays livre un combat pour le développement afin de garantir que la production alimentaire continuera à croître plus vite que la population grâce à une production intensive et à une modernisation rapide des pratiques agricoles. Jusqu'ici, les résultats sont très encourageants. Cependant, malgré les grands efforts accomplis par les organisations internationales comme la FAO, le Ministre a fait valoir que les progrès dépendaient essentiellement de la volonté et de la capacité des pays eux-mêmes.

9. Le Ministre a conclu en soulignant que 80 pour cent de la population africaine vivaient de l'agriculture et que ce chiffre ne changera pas de plusieurs années. Cela, a-t-il dit, suffit à témoigner de l'importance du travail de la Conférence et de la FAO en général sur le continent africain. Il a souhaité à la Conférence tout le succès possible.

10. Au nom de la FAO et de tous les délégués et observateurs, le Directeur général a exprimé sa vive gratitude à S. E. le Ministre pour cette vivifiante et stimulante allocution.

Election du Président et des Vice-Présidents

11. Lors de sa première séance de travail, la Conférence a élu Président M. Tayebi Mohamed Bel Hadj, Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire d'Algérie. Le Président, en acceptant cette charge, a exprimé ses remerciements pour l'honneur qui lui était fait ainsi qu'à son pays, et il a demandé la collaboration de toutes les délégations afin de l'aider à conduire les délibérations de la Conférence.

12. La Conférence a ensuite élu Vice-Président Son Excellence M. N.S. Masirebane, Premier Ministre adjoint et Ministre de l'agriculture du Lesotho ; Son Excellence M. Habib Thiam, Ministre du développement rural du Sénégal ; Son Excellence Dr Kwame Safo-Adu, Ministre de l'agriculture du Ghana.

Adoption de l'ordre du jour

13. La Conférence a ensuite examiné l'ordre du jour et le calendrier, qui ont été adoptés. L'ordre du jour figure à l'annexe VI.

Décès du Président de la République arabe unie Djamel Abdel Nasser

14. Le Président a annoncé officiellement le décès, survenu le 28 septembre 1970, de Djamel Abdel Nasser, Président de la République arabe unie. La Conférence a observé une minute de silence à sa mémoire, a voté une résolution officielle de sympathie et a suspendu ses travaux pendant une demi-journée. Au nom de la Conférence, le Président a envoyé un télégramme de condoléances au Gouvernement et au peuple de la République arabe unie.

II. RESUME DES DEBATS

Situation et perspectives de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique, envisagée en relation avec les activités de la FAO

Dicours d'ouverture du Directeur général

15. M. Boerma, Directeur général, en exprimant sa joie de voir la Conférence réunie dans un pays qui a déployé ces dernières années des efforts extraordinaires dans le domaine agricole, a chaleureusement remercié le Gouvernement algérien pour les magnifiques installations et moyens mis à la disposition de la Conférence.

16. Il a expliqué qu'en organisant la Conférence régionale avant la session d'automne du Conseil, on donnait l'occasion aux Etats Membres africains de se faire entendre, en ce qui concerne l'élaboration des politiques, plus tôt dans le courant de l'exercice. La Conférence offre le moyen de mettre en lumière les problèmes particuliers de la région - à partir desquels l'Organisation peut construire une politique cohérente - sans perdre de vue la situation mondiale. M. Boerma a expliqué que la compétence technique de la FAO, son statut intergouvernemental et l'appui qu'elle reçoit de ses Etats Membres la plaçaient dans une position privilégiée pour aider les Etats Membres à développer efficacement le secteur agricole.

17. Le Directeur général a ensuite expliqué les programmes à moyen terme, qui contiennent des propositions pour une période allant jusqu'à la fin de 1975. Il a indiqué que la nouvelle stratégie de la FAO, basée sur les cinq domaines de concentration, s'appliquait très bien à la programmation à moyen terme et il a montré qu'elle présentait une valeur réelle pour aborder les problèmes du développement agricole. Le programme à moyen terme, entre autres choses, traite des problèmes du sous-emploi et du chômage, de la conservation du milieu et de la recherche. Si l'on ne prend pas des mesures urgentes pour s'attaquer au premier de ces problèmes, des sociétés entières pourraient s'effondrer, car l'emploi rural est essentiel à la mobilisation des ressources humaines. Le Directeur général a souligné l'importance de la Conférence que doit tenir l'Organisation des Nations Unies à Stockholm en 1972 sur le milieu humain, et il a invité les délégations à envisager la préparation de rapports nationaux qui fourniraient aux pays de chaque région une excellente occasion de mieux définir leurs problèmes dans le domaine du milieu. Il a souligné l'importance de la recherche dans ce programme, où figurent les applications agricoles de techniques nouvelles comme la télédétection par engins spatiaux. La similitude des conditions écologiques ouvre naturellement des possibilités de recherche régionale. Il a donc demandé aux conférences régionales de définir clairement les principaux problèmes appelant de plus amples recherches.

18. Le Directeur général a expliqué que le système de budgets par programmes adopté par la FAO permettait d'accorder plus d'attention à son programme que le classement des postes de dépenses par division ; le nouveau système permet en outre d'évaluer les activités et objectifs de l'Organisation par programmes. M. Boerma a également souligné d'autres aspects importants du programme à moyen terme comme les besoins en main-d'oeuvre, la coopération intrarégionale et le développement de l'élevage.

19. Le Directeur général a ensuite parlé du Plan indicatif mondial ou "Etude prospective du développement agricole mondial", qui vise à situer dans un cadre mondial la planification du développement agricole. Tous les pays lui ont apporté leur appui et ont demandé qu'il soit amélioré, que l'on établisse l'étude sur des bases plus actuelles, que l'on élargisse la portée géographique afin qu'elle devienne effectivement mondiale et que l'on examine les répercussions des modifications intervenant dans la distribution des revenus, des exigences sociales, des politiques commerciales et des options économiques en matière de production. Ces activités nouvelles doivent être adaptées aux objectifs généraux de la deuxième Décennie pour le développement et être menées en étroit rapport avec les autorités nationales chargées de la planification des politiques agricoles.

20. Le Directeur général a ensuite examiné les rapports Pearson et Jackson. En ce qui concerne le premier, la FAO appuie dans l'ensemble sa conception et son analyse de l'actuelle crise du développement. Le Directeur général a exprimé l'espoir que les pays riches s'efforceront d'atteindre

aussi rapidement que possible les objectifs énoncés dans ce rapport, notamment en ce qui concerne l'assistance et le commerce. Quant à l'étude de Sir Robert Jackson, M. Boerma a reconnu qu'il contenait de nombreuses propositions verbales dont la FAO pense qu'elles permettraient d'améliorer le système, mais elle s'est surtout attachée aux éléments constructifs de ces propositions. La FAO reconnaît le bien-fondé d'une position prééminente du PNUD, mais, s'agissant des rapports entre ce programme et les institutions spécialisées, elle envisage plutôt une association de partenaires enrôlés sous le même drapeau. Le Directeur général a expliqué que la FAO appuyait entièrement le principe de la programmation par pays, avait déjà accompli des efforts pour accroître le rendement des activités sur le terrain et acceptait également que les projets soient identifiés conjointement par les gouvernements et par le PNUD. A cet égard, il a précisé que la FAO était prête, par l'intermédiaire de ses représentants dans les pays, à participer aux plans de développement nationaux et aux questions de programmation. Le personnel régional de la FAO peut également apporter une aide en appliquant son expérience à la solution des problèmes concrets qui se posent dans l'ordre technique et économique à l'échelon des pays, dans le contexte régional et sous-régional.

21. Le Directeur général a ensuite parlé du deuxième Congrès mondial de l'alimentation. Celui-ci a réuni plus de 1 800 personnes invitées, à titre personnel, et les échanges de vues ont donc été beaucoup plus libres et beaucoup plus francs qu'ils ne le sont d'ordinaire dans les réunions internationales. La FAO a pu ainsi être mise plus directement en contact avec les conceptions du développement qui se répandent aujourd'hui dans certains des secteurs les plus éclairés de l'opinion publique. Le Congrès a beaucoup insisté sur l'humanisation du processus de développement ; les problèmes de l'alimentation et de l'agriculture ont été résolument placés dans l'optique du développement global, et le développement lui-même a été vu sous l'angle des besoins et des aspirations élémentaires des êtres humains qui réclament la possibilité de participer à la construction de leur propre avenir. Le Congrès a souligné que l'aide au développement devait être axée sur les besoins réels et concrets des populations locales, avec les particularités qui tiennent à leurs structures culturelles propres ; l'aide fournie comme elle doit l'être, sans condescendance, se révélera avantageuse pour les donateurs comme pour les bénéficiaires ; la coopération doit être fondée sur le principe de l'auto-assistance et sur un esprit de respect mutuel. M. Boerma a fait remarquer que le Congrès a institué une nouvelle forme de dialogue extrêmement fructueuse ; les jeunes y ont joué un rôle particulier : motivée avant tout par une sympathie authentique et généreuse pour le malheur des pauvres et des sous-privilegiés du monde entier, leur contribution, souvent très critique par le ton, a été constructive pour l'essentiel.

22. Le Directeur général a ensuite examiné la production agricole globale de la région qui, si elle n'a pas augmenté en 1969 par rapport à 1968, a subi des changements d'importance très variable dans les différentes sous-régions. Si la production céréalière a diminué dans de nombreux pays, provoquant ainsi un accroissement des importations de la région, l'augmentation des exportations de café et de cacao a permis des gains sensibles. M. Boerma a noté la nécessité vitale, pour la région, d'intégrer aux plans de développement agricole des programmes nutritionnels rationnels, qui sont essentiels à la santé, à la puissance de travail, à une vie qui ait un sens et au bien-être familial.

23. Le Directeur général a ensuite évoqué les activités d'investissement en vue de la modernisation de l'agriculture et la nécessité d'innover considérablement en matière d'études de pré-investissement afin d'identifier et d'élaborer avec soin et discernement les projets et programmes d'investissement. Il a assuré aux Etats Membres que la FAO ferait tout son possible pour les aider dans le cadre du Programme de coopération FAO/BIRD ainsi que dans celui des activités de la Banque africaine de développement et du Fonds européen de développement.

24. M. Boerma a ensuite rappelé qu'il avait proposé de donner au Représentant régional le rang de Sous-Directeur général. Les ressources et l'autorité du Bureau régional, a-t-il expliqué, ont été renforcées : des spécialistes techniques lui ont été adjoints sous l'autorité et la responsabilité directes du Représentant régional ; en outre, il dispose de crédits pour experts-conseils qui le mettent mieux à même de servir les Etats Membres. Le Directeur général a ensuite rappelé que 12 Représentants dans les pays/conseillers agricoles principaux ont été nommés dans des pays africains. Il a néanmoins invité les pays en développement à améliorer leurs contacts avec le Siège en nommant des représentants permanents auprès de la FAO à Rome, qui pourraient suivre les activités de l'Organisation de manière étroite et suivie.

25. M. Boerma a ensuite examiné le statut constitutionnel des conférences régionales à la lumière de la position adoptée dans ce sens par la Conférence de la FAO à la quinzième session. Il a également évoqué le resserrement de la coopération avec tous les organismes participant au développement agricole de l'Afrique, notamment l'OUA, la CEA et la Banque africaine de développement. Il a souligné tout particulièrement les quatre études sous-régionales entreprises conjointement par la FAO et par la CEA. M. Boerma a cité en outre, comme exemple d'une étroite collaboration, l'association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest, qui offre un exemple sans précédent d'activités permettant de répondre aux besoins d'un certain nombre de pays en ce qui concerne un produit donné. La FAO a préparé le texte de la convention et elle s'est chargée d'organiser les discussions techniques. Il a souligné qu'il considérait l'Association comme éminemment prometteuse, non seulement en raison de sa valeur intrinsèque, mais aussi à cause de l'exemple qu'elle constitue : des programmes de coopération régionale analogues pourraient être créés, notamment en matière de développement de l'élevage.

26. Le Directeur général a évoqué la nécessité de stimuler encore le commerce intrarégional, étant donné les difficultés fréquemment rencontrées sur les marchés internationaux.

27. Le Directeur général a conclu que dans la conjoncture présente du développement agricole de l'Afrique, on aperçoit à la fois devant soi des raisons d'espérance et de redoutables motifs d'appréhension. Dans les années soixante-dix, la planète va connaître des difficultés plus grandes que jamais ; elles ne pourront être vaincues que par l'effort concerté et inlassable des pouvoirs publics et des particuliers ; le besoin le plus impérieux est l'unité d'action dans la région, et en fin de compte dans l'ensemble du monde.

Déclaration du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique

28. Le Secrétaire exécutif de la CEA s'est félicité que celle-ci soit associée directement aux travaux de la Conférence régionale et soit ainsi à même de contribuer à la solution de quelques-uns des problèmes arduos que pose le développement agricole en Afrique. Il a proposé de reconsidérer tous les "systèmes" qui constituent le processus du développement, qu'ils soient d'ordre politique, social, économique ou humain, et d'examiner, en vue de les rendre plus efficaces, les structures existantes de l'appareil du développement.

29. Il a fait observer que les organismes internationaux coopèrent désormais plus étroitement, au niveau des conceptions et à l'échelon administratif, à la mise en place d'un programme unique des Nations Unies pour l'agriculture en Afrique : c'est ainsi qu'on a vu, lors de la récente Conférence mondiale convoquée au Danemark, la FAO, l'OIT et l'Unesco se réunir pour aborder les problèmes de l'enseignement et de la formation agricoles. Il a vivement préconisé la coopération des institutions internationales et des fondations en vue d'entreprendre divers types de projets de recherche, et il a cité comme exemples d'actions constructives le Centre de recherche régional organisé par la Fondation Rockefeller au Nigeria, l'association pour le progrès des sciences agricoles en Afrique et les programmes communautaires de l'OCAM et des Etats de l'Entente relatifs au bétail et à la viande.

30. Après avoir exprimé son approbation sans réserve pour les cinq domaines de concentration de la FAO, l'orateur a souligné que la course entre alimentation et population ne pourra être gagnée que grâce à l'expérience que peuvent mettre en jeu tous les intéressés en tant que partenaires et bénéficiaires. Il a souligné que la CEA s'intéressait tout particulièrement à des domaines connexes comme la création d'usines d'engrais en Afrique, l'implantation de petites industries, la construction de réseaux routiers entre fermes et marchés, et autres services apportant un complément à la stratégie globale du développement agricole.

31. Le vigoureux départ de l'Institut international d'agriculture tropicale, a-t-il dit, permet d'espérer un succès comparable à celui de la "Révolution verte" en Asie, malgré les difficultés qui entravent le développement en Afrique. La décision prise de réactiver l'INEAC au Congo est pleine de promesses, et les travaux consacrés par l'EAFRO à la production du blé et du maïs ont donné déjà des résultats au Kenya ; les activités relatives au bétail sont également prometteuses. Le Secrétaire exécutif s'est particulièrement félicité de la collaboration efficace qui s'est instaurée entre la CEA, la FAO et le

PNUD ainsi que de l'influence constructive exercée par les pays donateurs et participants qui ont contribué à la création de l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO), dont l'objectif est de produire du riz en quantité suffisante dans la région.

32. Il a examiné ensuite la situation de l'élevage en s'attachant au commerce intrarégional dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest, où la majeure partie du bétail est produite dans la zone de savane située entre la Mauritanie et le Nigeria, occasionnant des échanges considérables entre les pays de savane sans accès à la mer et la zone côtière. La plus grave des contraintes qui limitent l'accroissement des échanges est sans doute l'insuffisance et le coût élevé des transports ; de ce fait, les prix des produits animaux africains sont élevés par rapport à ceux des produits que les pays côtiers peuvent importer d'outre-mer. L'élevage est le pivot du développement économique, mais il est entravé dans de nombreuses régions d'Afrique par le problème de la mouche tsé-tsé, dont l'élimination permettrait de mettre en valeur d'immenses régions inexploitées. En Afrique du Nord, a-t-il ajouté, la situation réclame également un programme d'action efficace en vue du développement de l'élevage.

33. Il a attiré l'attention de la Conférence sur la promotion des échanges et il a dit que le commerce intra-africain représente 4,5 pour cent du commerce extérieur total ; mais, dans l'ensemble, il semble que le pourcentage de ces échanges soit plus élevé dans les pays les moins développés du groupe.

34. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, le Secrétaire exécutif a indiqué que le manque de personnel qualifié, non seulement au niveau des cadres, mais aussi à l'échelon intermédiaire et dans les métiers auxiliaires, constituait en Afrique un problème très sérieux ; et peut-être, a-t-il ajouté, les étudiants africains ne tirent-ils pas tout le parti possible des moyens qui s'offrent à eux. Il a souligné qu'une croissance plus rapide des petites et moyennes entreprises à fort coefficient de main-d'oeuvre pourrait assurer des taux de croissance raisonnables de l'emploi non agricole de manière à combattre le difficile problème structurel du chômage et du sous-emploi dans les campagnes.

35. Il a exhorté les pays de la Région à étudier très soigneusement les résolutions adoptées ; il appartient aux Etats de prendre les mesures subséquentes, et il est nécessaire d'évaluer l'efficacité de ces résolutions. Il a suggéré que soit adopté un système uniforme de rapports par lequel les pays pourraient périodiquement s'informer réciproquement et informer la Conférence régionale des mesures prises. Il a soumis ces idées à l'appréciation de la Conférence et lui a souhaité tout le succès possible.

Exposé du Représentant régional

36. Le Représentant régional a examiné la situation de l'agriculture dans la Région au cours des deux dernières années ; il a constaté à quel point l'agriculture africaine demeurait vulnérable aux parasites et maladies, ainsi qu'aux vicissitudes des marchés d'exportation. En général, la production agricole est demeurée pratiquement stationnaire depuis 1967, les gains réalisés dans certains pays se trouvant négativement compensés par des résultats défavorables ailleurs. Ce sont les cultures vivrières qui se sont surtout signalées en baisse, alors que la production de la volaille a marqué des progrès considérables. La prise de conscience collective des gouvernements conduit à des accords de coopération pour la réalisation de projets régionaux et sous-régionaux.

37. Il faut doter les industries nationales de la pêche de l'équipement et des techniques nécessaires, quant à la production forestière, des progrès quantitatifs intéressants ont été observés en raison de la forte demande de bois tropicaux sur les marchés d'exportation. L'expansion du commerce intérieur demeure handicapée par une infrastructure insuffisante ; quant au commerce extérieur, il s'est développé grâce aux cours favorables dont ont bénéficié certains produits. Les échanges intrarégionaux de produits agricoles ont ainsi représenté moins de 7 pour cent du commerce agricole total.

38. La FAO s'est efforcée d'encourager l'action multinationale en matière de développement rural dans le cadre des cinq domaines de concentration. Si les progrès ont été satisfaisants dans l'ensemble, des problèmes demeurent : recrutement d'experts, délais d'acheminement des fournitures, difficultés des gouvernements en matière d'obligations de contrepartie et formation de personnel. Le Représentant régional a indiqué que plusieurs secteurs importants tels que l'éducation nutritionnelle ne s'étaient pas développés comme on aurait pu le souhaiter. Il s'est félicité de l'étroite coopération ayant abouti à la création de l'ADRAO, qui groupe les 14 pays de la Sous-Région d'Afrique de l'Ouest et vient de fixer son Siège à Monrovia. L'ADRAO est le résultat d'une action conjointe de la FAO, du PNUD, de la CEA et d'un certain nombre de pays donateurs.

39. Autres résultats d'une collaboration efficace : la série d'études couvrant les quatre sous-régions d'Afrique du Nord, de l'Ouest, du Centre et de l'Est ainsi que le renforcement des relations de travail entre les institutions financières, les organisations intergouvernementales à caractère politique ou économique de la Région, la Banque africaine de développement, le Programme de coopération FAO/BIRD, etc., qui progressent tous de manière très satisfaisante. Il a souligné que l'Organisation de l'Unité africaine et la FAO travaillent actuellement ensemble et a cité notamment leur Commission mixte de l'alimentation et de la nutrition et le Projet de recherche sur les céréales pour l'Afrique du Centre et de l'Est. Une coopération fructueuse est entretenue grâce aux liens établis avec l'OCAM, le Comité consultatif permanent du Maghreb et le Fonds de garantie du Conseil de l'entente.

40. Le développement de l'agriculture en Afrique s'inspire des directives de la Conférence de la FAO, de la programmation à moyen terme, des conclusions du PIM, ainsi que de la nouvelle philosophie qui s'est fait jour lors du deuxième Congrès mondial de l'alimentation. A cet égard, la sixième Conférence régionale de la FAO aura un rôle important à jouer dans la définition des domaines d'action prioritaires dont il faudrait tenir compte dans l'élaboration du Programme du travail et budget et des objectifs de programmation à plus long terme. Le Représentant régional a cité trois problèmes importants définis par l'Etude prospective du développement agricole mondial : alimentation, recettes en devises et chômage. En ce qui concerne le problème alimentaire, le taux de croissance annuel de 3,5 à 4 pour cent paraît possible à atteindre. Les perspectives en ce qui concerne les devises sont sombres, à l'exception d'un petit nombre de produits comme la viande, les produits forestiers et les produits de la pêche, ce qui souligne le rôle vital du développement du commerce intérieur et intra-régional. Quant au problème du chômage rural, il peut devenir explosif.

41. Les importantes conclusions du deuxième Congrès mondial de l'alimentation ont souligné la nécessité de renforcer la coopération internationale en matière de développement, puisque l'aide a été définie comme un devoir de la communauté humaine en cette fin du XXe siècle ; quant à la faim, elle a été identifiée comme un effet dont il faut supprimer les causes. Bien que des opinions vigoureuses aient été exprimées principalement par les jeunes, il faudra tenir compte de leur avis si l'on veut programmer précisément pour ces générations-là.

42. Le Représentant régional a exhorté les Etats Membres à centrer leurs efforts collectifs au cours des cinq prochaines années sur les domaines suivants : satisfaction des besoins en main-d'oeuvre qualifiée, emploi rural, développement du commerce au plan national et intrarégional et réorientation des politiques d'exportation, planification et programmation agricoles, accélération du développement de l'élevage, élaboration et mise en oeuvre des politiques en matière de nutrition, promotion des industries nationales et régionales des pêches, accélération du processus d'industrialisation dans le domaine forestier, renforcement de la recherche au service du développement.

43. Le Représentant régional a affirmé que la FAO tâchera de répondre aux besoins prioritaires définis par la sixième Conférence régionale dont les comités techniques ont accompli un travail remarquable. La compétence, le savoir et les constructifs débats de ces comités ont permis de préparer d'utiles rapports pour les débats de la Conférence plénière. M. Mensah a conclu en exprimant sa gratitude au Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire pour le soutien logistique incomparable qu'il a offert à la conférence.

Exposé prononcé au nom du Directeur exécutif du PAM

44. Au nom du Directeur exécutif du PAM, M. Peissel a présenté un exposé couvrant les activités du Programme, avec pour appendice un document (ARC/70/CONF/4(a)) résumant les activités du PAM en Afrique. L'importance du Programme dans la Région, a-t-il dit, se mesure au fait que le PAM y a entrepris au total 154 projets répartis dans 36 pays et représentant près de 300 millions de dollars, soit un peu moins d'un tiers du montant de ses opérations dans le monde.

45. En entreprenant des projets à fort coefficient de main-d'oeuvre, le PAM a démontré qu'il n'était pas une institution philanthropique, puisque les pays en développement ont fourni près de 3,5 milliards de dollars prélevés sur leurs propres ressources pour la mise en oeuvre de leurs projets. Le PAM a déboursé 150 millions de dollars par an, et il est prévu que ce chiffre pourrait doubler pendant la deuxième Décennie pour le développement. La demande croissante d'aide alimentaire pèse lourdement sur le fonctionnement du programme.

46. M. Peissel a déclaré que les denrées fournies comprenaient essentiellement des céréales, des aliments riches en protéines et des huiles comestibles, alors que des produits importants comme le riz étaient peu abondants, et l'on cherche des donateurs d'aliments riches en protéines autres que le lait en poudre écrémé. Les engagements du PAM pour 1970 exigent l'expédition de 700 000 tonnes, soit l'utilisation mensuelle d'environ 140 bateaux pour effectuer 300 expéditions séparées. Il a souligné que les pays africains avaient versé 621 000 dollars au PAM pour toutes les périodes de contribution, y compris 1971-72. L'orateur a donné d'autres détails sur les quatre catégories de projets PAM : développement de l'agriculture ; développement des ressources humaines ; développement de l'infrastructure ; développement des ressources industrielles et minières.

47. L'exposé a attiré particulièrement l'attention sur les activités du PAM en Algérie : travaux agricoles, infrastructure, développement de l'industrie du bâtiment, activités forestières, assistance aux écoles primaires, soit au total 25 millions de dollars. Parmi les autres pays d'Afrique bénéficiaires, on compte le Maroc (16 millions de dollars), la Tunisie (27 millions de dollars), le Nigeria (48 millions de dollars, notamment en vue d'opération de reconstruction). Au Ghana et en Côte-d'Ivoire, les projets comprennent des activités de réinstallation associées à des projets concernant des lacs artificiels, tandis qu'en Ethiopie, au Tchad, au Dahomey, à Maurice, au Botswana et au Lesotho, les projets en cours et nouveaux concernent principalement les activités agricoles. Au Botswana et au Lesotho, une aide alimentaire d'urgence a été rendue nécessaire par une grave sécheresse, et les enfants des écoles bénéficient également d'une aide dans les régions affectées par la sécheresse.

48. Certes, on s'attend que la production alimentaire progressera encore dans les pays en développement, mais l'expansion n'est pas assez rapide pour éliminer la malnutrition d'ici la fin de la deuxième Décennie pour le développement. C'est pourquoi le rôle que jouera l'aide alimentaire multilatérale au cours de la Décennie revêtira une importance capitale, puisque en dépit de ses insuffisances, cette aide, combinée à d'autres formes d'assistance financière et technique, s'est révélée un mode très utile de transfert de ressources aux pays en développement. Il ne fait pas de doute que Le PAM est incontestablement, dans le système des Nations Unies, le "fer de lance" de l'aide alimentaire.

Exposés nationaux

49. Les exposés nationaux ont en général examiné les principales activités agricoles de chaque pays. Mais, à la suite d'une suggestion avancée par une délégation, ils se sont attachés davantage à commenter la déclaration de politique du Directeur général en réduisant le nombre des statistiques détaillées relatives aux résultats agricoles obtenus, car on a reconnu qu'il était préférable de les présenter par écrit. Les délégations ont formulé de nombreux commentaires sur les cinq domaines de concentration de la FAO ainsi que sur les incidences des thèmes inscrits à l'ordre du jour au plan des politiques générales. Les délégations ont rendu hommage à la FAO pour les activités qu'elle a déployées en Afrique et se sont félicitées de la contribution importante apportée par de nombreux programmes d'assistance bilatérale.

50. En ce qui concerne les points inscrits à l'ordre du jour, de nombreuses délégations ont formulé des propositions précises sur le champ couvert par le Plan indicatif mondial (pays développés et pays en développement) et certaines ont cité comme exemple la nécessité d'évaluer l'incidence des produits synthétiques sur les exportations agricoles. Soulignant l'importance qui s'attache au développement des cultures vivrières, de nombreuses délégations ont indiqué qu'il était nécessaire de les diversifier autant que de rechercher l'autosuffisance nationale, étant donné que la grande diversité des conditions climatiques et écologiques pouvait permettre de produire presque tous les produits alimentaires dont l'Afrique a besoin et d'éviter ainsi le retour périodique des pénuries. Certaines délégations ont fait valoir que, puisque l'autosuffisance en matière de cultures vivrières constituait un objectif universellement accepté, il convenait de mettre l'accent sur l'amélioration de l'emmagasinement et de la recherche relative à la biochimie du traitement des produits alimentaires tropicaux et des denrées périssables afin d'assurer un emmagasinement et une distribution efficaces dans les régions rurales.

51. De nombreuses délégations ont souligné qu'il était nécessaire de créer des zones exemptes de maladie pour l'élevage et la production de viande et que les coûts élevés des aliments pour le bétail étaient une entrave à la production avicole et porcine ; il est nécessaire d'introduire des variétés améliorées de fourrage et d'assurer un approvisionnement en eau suffisamment sûr. Elles ont également insisté sur l'importance accrue du développement de l'élevage africain, compte tenu du fait qu'il figure parmi les trois articles d'exportation essentiels de l'Afrique d'après les perspectives du Plan indicatif mondial.

52. La plupart des délégations ont demandé avec insistance qu'une action rapide soit entreprise en vue de créer une commission des pêches dans les eaux intérieures, ont souligné le rôle éminent que les pêches ont joué dans le passé et ont réaffirmé l'importance de leurs perspectives futures. Les exposés nationaux ont rappelé le problème que constitue la pêche le long des côtes africaines et la nécessité d'introduire des mesures limitatives en collaboration avec les Etats non africains exploitant cette ressource ; elles ont en outre instamment demandé d'investir et de multiplier les efforts sur le plan national en vue d'obtenir une efficacité maximale dans l'exploitation des ressources halieutiques aux fins du développement artisanal et industriel. Des délégations ont fait allusion à la Conférence que l'on se propose d'organiser sur le droit de la mer et ont demandé qu'ait lieu une réunion préparatoire des Etats africains. Certaines délégations ont offert de mettre leurs moyens de formation halieutique à la disposition d'étudiants venus d'autres pays. Les délégations se sont félicitées de l'occasion que leur fournissait la Conférence de débattre longuement des problèmes techniques précis et ont demandé instamment que cette procédure soit poursuivie pour garantir que cet important secteur du Plan indicatif mondial reçoive l'attention et la priorité voulues dans les programmes nationaux et dans ceux de la FAO.

53. La Conférence a souligné qu'il était effectivement nécessaire de développer le commerce intra-régional et les enquêtes de marchés, dont les problèmes connexes avaient été bien définis par les débats du Comité technique. La plupart des pays ont souligné l'importance des services de promotion des investissements parrainés par la FAO. La Conférence a demandé instamment à la FAO d'utiliser ses bons offices pour accélérer les procédures destinées à faciliter les investissements agro-industriels, à stimuler le crédit agricole et à moderniser les structures rurales.

54. Plusieurs délégations ont accueilli chaleureusement et encouragé la poursuite de la régionalisation des recherches sur les problèmes communs à certaines régions écologiques dans divers domaines.

55. Des Etats Membres ont manifesté leur vif intérêt pour la mise en place de moyens efficaces de grande information, qui peuvent servir utilement à motiver les communautés rurales, et ils se sont déclarés partisans d'établissements permanents de formation dotés de programmes très pratiques.

56. De nombreuses délégations ont signalé qu'elles avaient fondé leur propre programme de développement agricole sur les cinq domaines de concentration de la FAO. Certaines ont illustré dans leur résumé statistique l'importance qu'elles attachaient à éviter le gaspillage, à entreprendre des programmes d'action pour rendre disponibles les variétés améliorées et à rendement élevé comme le blé mexicain, à répandre l'utilisation des engrais et les centres de multiplication de semences. Des projets de développement de l'élevage et de la production halieutique destinés à réduire le déficit

protéique sont en cours dans la plupart des pays ; le rôle des programmes nationaux de nutrition a été souligné, l'une des délégations ayant en particulier demandé instamment que soit créé un institut africain de la nutrition. Certaines délégations ont demandé expressément que la nutrition soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Conférence régionale. Les gains et économies de devises revêtent une importance manifeste dans tous les programmes nationaux, et les difficultés rencontrées ont été indiquées.

57. La plupart des pays abordent maintenant la deuxième Décennie de l'indépendance, cependant que le monde entre dans la deuxième Décennie du développement. Des délégations ont fait remarquer l'importance de cette nouvelle période, au cours de laquelle seront organisés des programmes de développement agricole orientés vers l'action et fondés sur les résultats de la période initiale, au cours de laquelle les pays ont identifié et regroupé les domaines d'action. L'importance capitale de la mobilisation des ressources humaines et de la formation du personnel à tous les niveaux a été également soulignée. De l'avis général, s'il reste dans bien des cas nécessaire de former du personnel de niveau subalterne et moyen aussi bien que des chercheurs et des administrateurs de niveau universitaire, on a maintenant davantage besoin de planificateurs expérimentés, d'économistes spécialisés dans les investissements, d'administrateurs qualifiés, et il faut aussi former des enseignants au plan national dans des établissements techniques africains afin d'assurer l'application efficace des résultats de la recherche. On a à maintes reprises souligné la nécessité d'une action concertée pour pousser la régionalisation des établissements de formation.

58. D'autres délégations ont fait allusion à l'importance des forêts, domaine d'action expressément désigné par le Plan indicatif mondial comme l'une des trois principales sources potentielles de devises ; déplorant que cette question n'ait pas été inscrite à l'ordre du jour des comités techniques, elles ont réaffirmé l'importance des forêts pour l'économie africaine. Indispensable à une utilisation efficace des terres, à la restauration des sols, à la lutte contre l'érosion et à l'aménagement de la faune sauvage, la foresterie revêt une importance économique indubitable, et les délégations ont demandé qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine conférence régionale.

59. Les Etats Membres ont appuyé à l'unanimité la résolution du Directeur général d'élever le représentant régional au rang de Sous-Directeur général et ont demandé que les responsabilités et l'autorité du Bureau régional soient accrues en proportion afin de coordonner l'activité des représentants dans les pays et les programmes extérieurs de la FAO en renforçant l'effectif des fonctionnaires expérimentés. Diverses suggestions ont été émises touchant les moyens de financer l'accroissement du personnel permanent de la région, au besoin en affectant au terrain certains postes et certaines ressources budgétaires dévolus au Siège. La Conférence s'est félicitée de l'intention de la FAO de recruter davantage d'Africains. Cela permettrait à l'Organisation de mieux aborder les problèmes de la région.

60. De nombreuses délégations ont fait allusion aux activités entreprises dans le cadre des programmes exécutés par la FAO ou parrainés bilatéralement ; elles ont formulé certaines critiques concernant les missions et les délais de transmission dont souffrent les recommandations relatives aux projets. Elles ont préconisé la collaboration la plus étroite entre les pays, notamment en ce qui concerne les activités de recherche régionale applicables sur une base de groupement écologique, ainsi que la diffusion rapide de leurs résultats.

61. Des délégations ont demandé instamment que soient nommés des représentants de la FAO dans tous les pays, afin d'assurer une meilleure coordination de leurs programmes agricoles.

62. La plupart des délégations ont souligné la réalité et l'urgence d'une politique commune des Nations Unies pour l'agriculture africaine où la FAO, la CEA, l'OUA et tous les organes bilatéraux seraient effectivement coordonnés, en tenant pleinement compte des objectifs nationaux mais sans perdre de vue la complémentarité et les objectifs régionaux. Des vues convergentes sur les priorités évidentes acceptées pour la région apparaissent dans les orientations du Plan indicatif mondial, dans les plans de développement formulés par les pays, dans les programmes sous-régionaux et dans les objectifs des groupements économiques régionaux. On a fait valoir que le Plan indicatif mondial avait tenu compte des sombres perspectives concernant les produits agricoles africains sur les marchés mondiaux, et l'on a souligné la gravité des problèmes posés par le développement des industries de produits synthétiques dans les pays développés.

63. Certaines délégations ont expressément évoqué les observations du Directeur général sur les incidences des recommandations formulées par le Congrès mondial de l'alimentation, le rapport Pearson et le rapport Jackson. D'autres délégations ont estimé que la Conférence n'avait pas été invitée à étudier l'importance de ces rapports, qui appellent manifestement plus que des remarques succinctes. D'autres ont souscrit à la philosophie et aux principes exprimés dans le rapport Pearson, ont fait leurs recommandations pratiques du Congrès mondial de l'alimentation et ont prôné l'adoption d'une programmation par pays permettant d'intégrer l'assistance technique à leurs plans de développement existants.

64. D'autres suggestions ont été avancées concernant la création d'une commission de l'utilisation des terres et des eaux, les usines centralisées de montage de machines agricoles et les études spéciales sur les problèmes inhérents à la conservation des milieux africains. On a également fait allusion au Recensement mondial de l'agriculture, à la recherche sur les problèmes socio-économiques liés à l'agriculture et aux investissements ainsi qu'à la recherche sur la stimulation des pluies.

Autres exposés

65. Les pays parrainant des programmes d'aide à l'agriculture dans la région ont présenté brièvement les diverses activités qu'ils déploient dans le cadre des tendances et politiques générales esquissées ci-dessus. C'est ainsi qu'on a évoqué la vaste gamme des activités menées par l'USAID en matière de recherche, de formation et de développement dans diverses parties de la région, notamment l'Institut Rockefeller du Nigeria et l'aide apportée à la recherche et au développement en matière de riziculture. Les recherches actuellement poursuivies au titre de l'assistance technique française par l'intermédiaire de l'IRAT, de l'ORSTOM, de la CTFT, et qui représentent des investissements énormes dont les incidences vont très loin, ont également été décrites. On a parlé aussi des travaux de l'Institut de recherche sur les produits tropicaux parrainé par le Royaume-Uni et d'autres projets d'aide bilatérale qui fournissent des volontaires et des techniciens venus de divers pays. On s'est félicité de la coopération de tous les intéressés à ces projets.

66. Les importantes contributions apportées par la Banque africaine de développement et par le FISE ont été évoquées. On a fourni des statistiques éloquentes sur le total considérable de l'aide de toutes provenances à l'agriculture. Bien qu'ils soient financés indépendamment de l'administration de la FAO et du PNUD, les divers programmes entrepris dans la région témoignent d'une étroite collaboration en matière d'assistance, s'agissant de problèmes de production, de commercialisation, de traitement, d'emménagement, de formation, de recherche et de structures organisationnelles.

Exposé de M. Michel Cépède, Président indépendant du Conseil de la FAO

67. M. Cépède s'est déclaré heureux d'assister à cette Conférence régionale pour l'Afrique, d'autant que c'est lors de précédentes conférences régionales pour l'Afrique qu'a été émise l'idée de se réunir avant la session du Conseil de la FAO ; cette formule permet au Conseil de tenir compte des recommandations des conférences régionales dans l'élaboration des politiques. Tout en attachant du prix aux opinions qui ont été exprimées avec éloquence, il a élevé une mise en garde : il ne faut pas tout demander à la FAO, car la responsabilité de l'action est toujours partagée entre le personnel de l'Organisation et les Etats Membres. Il a rappelé la formule du premier Directeur général de la FAO "le monde a faim, et nous l'alimentons de rapports", ainsi que la formule de Robert Buron "la fin de l'assistance technique c'est la fin de l'assistance technique". A son avis, ce succès ne pouvait être obtenu que par des efforts réellement communs en vue du bien-être des producteurs et des consommateurs. Il a, pour terminer, souhaité à la Conférence un plein succès.

Exposé final du Directeur général

68. Avant son départ, le Directeur général a présenté des observations sur divers problèmes, dont la plupart étaient soulevés par les exposés nationaux. Il a rendu hommage aux suggestions constructives qui avaient été avancées afin de rendre plus efficaces encore les activités de la FAO dans la région. En ce qui concerne les exposés nationaux eux-mêmes, il s'est félicité d'une proposition avancée sous forme de résolution et tendant à présenter par écrit la partie des exposés traitant de la situation agricole dans les différents pays et à réserver les exposés oraux aux questions de politique.

69. Le Directeur général se sent encouragé par l'appui que les délégations ont apporté au renforcement envisagé des activités de la FAO au niveau régional et national. Il a souscrit à l'avis général de la cinquième Conférence régionale tenue à Kampala, selon lequel le Bureau régional d'Afrique doit demeurer une entité distincte pour pouvoir aborder de manière plus efficace les problèmes agricoles de la Région. Cependant, tout accroissement budgétaire dans les bureaux régionaux doit se conformer strictement aux nécessités réelles du Programme. A cet égard, il a souligné qu'il existe au Siège divers services communs auxquels toutes les régions peuvent faire appel et qui ne sauraient être décentralisés sans perdre de leur efficacité. Il a pris note de l'appui unanime apporté à sa proposition d'élever le Représentant régional au rang de Sous-Directeur général, comme dans d'autres régions.

70. A propos de diverses suggestions concernant les activités futures, M. Boerma a attiré l'attention sur leurs incidences financières. L'inflation impose des restrictions au budget de l'exercice à venir, mais tous les efforts seront faits pour satisfaire les besoins les plus urgents en matière de programmes régionaux. La Conférence aiderait beaucoup la FAO si elle indiquait quels sont, à ses yeux, les programmes d'action absolument prioritaires. Il deviendrait alors plus facile de concentrer les fonds disponibles sur les projets présentant le plus d'importance pour la Région. Etant donné les limitations, déjà citées, du budget du Représentant régional, on s'efforce par tous les moyens de trouver des sources de financement extra-budgétaires.

71. Le Directeur général a pris note des critiques qui ont été formulées concernant la fourniture de ressources en vue de l'aide. En ce qui concerne la Banque mondiale, il a souligné que la préparation soignée des projets qu'elle finance était plus importante que la rapidité de l'acheminement.

72. Il s'est déclaré satisfait de l'importance que les pays attachent aux cinq domaines de concentration. En ce qui concerne le PIM, il a reconnu la validité de certaines réserves, mais il s'est félicité de voir reconnaître que les projections du Plan étaient très utiles à de nombreux pays pour la planification de leurs politiques et programmes de développement agricole.

73. M. Boerma a ensuite évoqué diverses recommandations des Comités techniques. En ce qui concerne la création d'une Commission des pêches dans les eaux intérieures en Afrique, il a informé la Conférence que la FAO était déjà en train de recruter le personnel nécessaire et prévoyait de tenir une réunion préparatoire l'année suivante, après avoir consulté les gouvernements sur le mandat de cet organisme. Il a favorablement accueilli la proposition tendant à convoquer une réunion technique des Etats africains sur la conservation des ressources halieutiques dans les mers baignant l'Afrique. L'OUA serait invitée à assister aux réunions en qualité d'observateur, et, si elle parrainait une conférence politique sur ce sujet, la FAO serait disposée à y assister au même titre.

74. Le Directeur général a exprimé sa satisfaction devant le dialogue franc et constructif qui s'est déroulé à la Conférence ainsi que devant l'attachement profond à l'esprit de l'auto-assistance dans les programmes de développement nationaux, dont témoignent si clairement des exposés nationaux et des rapports des Comités techniques. Il a souhaité à la Conférence tout le succès possible et l'a assurée du profond intérêt que prend la FAO au développement agricole de la région d'Afrique.

Les incidences de l'étude mondiale du PIM au plan des politiques intéressant la Région, et leur relation avec la deuxième Décennie pour le développement

75. D'une manière générale, la Conférence souscrit aux opinions et suggestions présentées dans le document ARC/70/3. Elle a été mise au courant de la poursuite des travaux entrepris au titre du PIM, tels qu'ils sont définis dans la Résolution 1/69 de la Conférence, qui demande que soit entreprise une Etude prospective du développement agricole mondial. Au cours du débat, il a été tenu compte des rapports entre cette question et le programme de travail à moyen terme de l'Organisation dans le cadre de la planification des politiques agricoles. On a examiné les principales conclusions du PIM sur le plan des politiques au niveau de la Région et des pays.

76. Outre le parti à tirer de la Conférence régionale des statisticiens et planificateurs, il a été recommandé de multiplier les contacts entre le Secrétariat et les responsables de la planification nationale, en envoyant en mission les membres intéressés du Secrétariat. Ces missions devraient

faire le point des dernières nouveautés en matière de planification à long terme au moyen d'échanges bilatéraux de renseignements, suggérer des orientations économiques tant aux responsables de l'élaboration des politiques nationales qu'aux organismes internationaux, et contribuer à faire connaître aux autres pays l'expérience acquise.

77. La Conférence a demandé instamment à la FAO de collaborer avec les pays de la Région et l'OUA afin de promouvoir le commerce intrarégional pour donner suite à la première phase des diverses études sous-régionales effectuées dans le cadre du projet CEA/FAO N° 39.

78. Afin de stimuler la coordination entre les plans nationaux de pays qui connaissent des contraintes économiques analogues, qui poursuivent des politiques de développement semblables ou dont les conditions écologiques sont similaires ou complémentaires, il a été suggéré à la FAO et aux Etats Membres d'organiser des réunions groupant les responsables de l'élaboration des politiques et les planificateurs.

79. Dans une première phase, la Conférence recommande à la FAO de promouvoir dès que possible des réunions de planificateurs visant à discuter les incidences - déjà soulignées dans le PIM - au plan des politiques agricoles d'intérêt commun.

80. Dans une seconde phase, ces réunions devraient s'élargir et comprendre des responsables de l'élaboration des politiques : à partir d'une analyse comparée des plans de développement nationaux, et compte tenu des conclusions atteintes par les réunions de planificateurs, les débats devraient être axés sur une action concrète et précise en vue de promouvoir la coopération dans le domaine de la planification du développement agricole, de la recherche et de la formation, et du développement du commerce des produits agricoles entre les Etats Membres intéressés. Ces colloques devraient être organisés de concert avec les institutions multinationales les plus appropriées ou avec les organismes de coopération ou d'intégration économiques, afin d'en obtenir les avantages les plus immédiats pour les pays intéressés tout en tirant un meilleur parti des ressources du Secrétariat.

81. Etant donné le rôle prédominant des recettes d'exportations agricoles dans l'économie des pays d'Afrique, la Conférence appuie vigoureusement les recommandations émises par le deuxième Congrès mondial de l'alimentation touchant la libéralisation des politiques protectionnistes appliquées par les pays industrialisés en matière de production et de commerce. Elle note que le Secrétariat entreprend actuellement, en coopération avec la Commission économique pour l'Europe, une étude des problèmes et politiques agricoles, conformément à la recommandation émise par la Conférence de la FAO à sa quinzième session. On a souligné que cette étude devrait porter notamment sur les ajustements sectoriels qui sont nécessaires dans les pays industriels avancés afin que ceux-ci puissent absorber des quantités croissantes de produits à faible coefficient technologique et à fort coefficient de main-d'oeuvre exportés par les pays en développement.

82. Dans le même sens, la Conférence appuie la proposition du deuxième Congrès mondial de l'alimentation tendant à ce que la FAO étudie, de concert avec d'autres organismes intéressés, les avantages comparés de divers emplacements possibles pour la production et le traitement des produits agricoles.

83. Enfin, la Conférence se félicite de l'inclusion, dans le programme de travail à moyen terme, d'une étude concernant les répercussions des produits synthétiques sur certaines des exportations traditionnelles de la Région d'Afrique.

84. Etant donné la préoccupation croissante que suscitent le sous-emploi et le chômage ruraux, il a été suggéré d'analyser, au moyen de monographies, les politiques de modernisation agricole les plus appropriées qui soient compatibles avec la nécessité d'assurer aux masses rurales un revenu agricole stable et rémunérateur. Il y a lieu d'accorder une attention particulière au rôle de la mécanisation dans le développement agricole et notamment à l'effet d'expansion ou de contraction qu'elle exerce sur l'emploi.

85. La Conférence réaffirme son appui à la création d'un programme relatif aux inputs tel qu'il a déjà été discuté lors du deuxième Congrès mondial de l'alimentation et de précédentes sessions de la Conférence de la FAO.

Secteurs importants pour le développement agricole dans la région

86. La Conférence a examiné les rapports des Comités techniques I et II ; tout en approuvant leurs recommandations, elle a formulé la résolution suivante :

RESOLUTION I - Rapports des Comités techniques

La Conférence régionale,

Notant l'excellent travail accompli par ses Comités techniques dans de nombreux domaines présentant une importance vitale pour le développement des économies africaines,

Considérant qu'il est impératif de mettre en oeuvre les recommandations des Comités techniques et de la session plénière telles qu'elles ont été adoptées par la Conférence,

Prie le Directeur général de traduire ces recommandations en programmes orientés vers l'action qui devront être mis en oeuvre par le Siège de la FAO, le Bureau régional, la Division mixte FAO/CEA, le PNUD, la BAD, la BIRD et d'autres organisations internationales, selon le cas.

Développement des cultures vivrières en Afrique

87. D'une manière générale, la Conférence souscrit aux vues exprimées dans le document ARC/70/5 touchant la grande importance que le développement des cultures vivrières présente pour la région sur le plan social, économique et politique ; elle reconnaît que la production de ces cultures devrait faire partie intégrante des programmes de développement économique, et non pas être traitée isolément, puisqu'elle présente de nombreux aspects connexes. La Conférence estime également que seules des transformations radicales et des mesures concrètes permettront de satisfaire la demande croissante (quantitativement et qualitativement) qu'entraînent l'accroissement démographique et l'urbanisation.

88. L'insuffisance, d'une part, des efforts consacrés à la recherche et à la modernisation des techniques, et, d'autre part, des institutions et des infrastructures, a longtemps été une caractéristique traditionnelle de la production des cultures vivrières. Aussi est-il apparu indispensable que des travaux de recherche bien orientés continuent d'être consacrés aux cultures vivrières, et que des programmes bien coordonnés soient entrepris à l'échelon régional ou sous-régional.

89. La Conférence estime indispensable, pour accroître la production et modifier efficacement les tendances actuelles, de créer des stimulants en surmontant les difficultés de commercialisation et en ouvrant de nouveaux marchés dotés de moyens d'entreposage suffisants pour faire face aux excédents alimentaires et stabiliser les prix. Comme les cultures vivrières contribueront plus que par le passé au développement des industries locales et à l'accroissement des recettes en devises, les politiques en cette matière doivent tenir une grande place dans les plans intégrés de développement national.

90. On a souligné l'importance des centres de multiplication de semences pour assurer la distribution des variétés à rendement élevé partout où cela se justifie, ainsi que de l'introduction de techniques modernes, de la vulgarisation et des méthodes d'exploitation ; toutefois, pour tirer tout le parti possible de ces variétés introduites, il faut réunir certaines conditions astreignantes dans divers secteurs : organisation de l'infrastructure, matériel, moyens de crédit, contrôle des facteurs contribuant à la production tels que l'irrigation. Il faut s'efforcer au maximum d'utiliser des variétés améliorées en vue d'accroître le rendement de cultures moins exigeantes que les variétés à haut rendement. On doit se préoccuper de prévoir l'introduction et l'essai des variétés dans des conditions écologiques différentes.

91. La Conférence se félicite de l'initiative qu'ont prise la FAO et d'autres organismes, de créer une Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO). Si l'on considère le riz comme une céréale mineure pour l'Afrique en général, il n'en présente pas moins une importance majeure pour certains pays qui, depuis nombre d'années, produisent du riz et font des recherches dans ce domaine, ce qui a permis de mettre au point des variétés améliorées adaptées à diverses conditions écologiques. Il n'est pas possible de tirer pleinement parti de ces résultats, car une production efficace exigerait des apports de capitaux très considérables qui, malheureusement, dépassent de beaucoup les moyens des agriculteurs, ainsi que des pratiques culturelles améliorées. Il faut donc fournir aux agriculteurs une assistance technique aussi bien que financière. Dans certaines zones, les industries minières et les cultures de rapport attirent les meilleurs éléments de la main-d'oeuvre, et, en raison de cette concurrence, les cultures vivrières n'ont qu'un faible rapport économique.

92. La Conférence estime que l'Afrique pourrait tirer parti de l'extrême diversité de ses climats pour favoriser la production de fruits et légumes, et d'une façon générale, de toutes les cultures vivrières africaines, de façon qu'elles deviennent des cultures de rapport. Etant donné le manque de connaissances techniques et de renseignements sur les marchés, la FAO est instamment priée de fournir immédiatement une aide à la région afin d'identifier les débouchés possibles existant dans divers pays pour les différentes cultures vivrières.

93. De nombreuses délégations ont insisté sur la pénurie de techniciens qualifiés et de services de vulgarisation pour assurer l'application des résultats spectaculaires obtenus dans les stations expérimentales. Ainsi, on a signalé que des variétés améliorées de maïs donnaient en station expérimentale un rendement quatre fois plus élevé au moins que la moyenne obtenue par les exploitants. Il faut donc manifestement redoubler d'efforts pour introduire efficacement des techniques nouvelles et appropriées qui soient adaptées aux conditions sociales et aux pratiques agricoles actuelles. Aussi la FAO a-t-elle été instamment invitée :

- a) à créer un pool de personnel technique possédant de l'expérience dans certaines spécialités, afin d'aider à compenser les effets de la pénurie de personnel expérimenté dans certains pays ;
- b) à former les ressortissants de la région dont on a besoin à tous les niveaux pour remplacer le personnel étranger.

94. La Conférence a reconnu l'existence d'un certain nombre de problèmes communs à la région, dont quelques-uns sont inhérents au sous-développement, et dont les solutions devraient être envisagées à l'échelon de la région ou du groupe de pays, suivant une approche nouvelle ménageant assez de souplesse et de possibilités de croissance, et être applicables dans les conditions diverses régnant en Afrique. Un tel programme devra englober divers éléments : formation à la recherche, échange d'informations, utilisation d'experts nationaux et internationaux, échange et essai de variétés nouvelles dans des conditions de rapidité et d'efficacité, et promotion de politiques alimentaires réalistes tenant compte des aspects socio-économiques propres de la région. Le programme régional concernant le blé et l'orge (que l'on étendra peut-être au maïs et au sorgho), exécuté avec succès au Proche-Orient et en Afrique du Nord, où il intéresse une vingtaine de pays, pourrait servir de modèle pour l'Afrique, sous réserve des adaptations nécessaires en ce qui concerne la commercialisation et d'autres conditions propres à la région.

95. On a souligné qu'un tel programme devrait prévoir l'échange constant des résultats de la recherche, l'entretien des connaissances techniques grâce à des colloques, ainsi que des centres de perfectionnement qui assureraient un recyclage permanent du personnel. En outre, pour exploiter au mieux les résultats, il conviendrait de s'intéresser à la fourniture de crédit et d'une assistance aux agriculteurs, à la commercialisation et à d'autres facteurs risquant de limiter l'application des résultats du programme.

96. Tout en formulant le désir de voir mettre en oeuvre des programmes orientés vers l'action, et en notant le succès des projets sur le blé et l'orge au Proche-Orient, la Conférence reconnaît que, pour promouvoir le développement des cultures vivrières, il est nécessaire de prévoir un programme pour certaines cultures essentielles, qui aurait les objectifs suivants :

- a) assurer en coopération des recherches et une formation en matière de cultures vivrières ;
- b) encourager l'échange d'informations et de données d'expérience entre pays ;
- c) utiliser au maximum les experts et les établissements nationaux et internationaux ;
- d) encourager l'adoption de politiques nationales et sous-régionales efficaces en matière de cultures vivrières ;
- e) circonscrire les autres problèmes critiques que pose le développement des cultures vivrières - notamment la lutte contre les insectes et les maladies et l'utilisation des herbicides.

97. Aussi la Conférence recommande-t-elle que la FAO envisage d'organiser, suivant les principes énoncés ci-dessus, avec une aide financière multilatérale et bilatérale, des programmes à l'échelon de la région ou du groupe de pays, sur le sorgho, le millet, le maïs, les légumineuses à grains, le blé et les plantes-racines. Elle devrait envisager également d'étendre à d'autres pays intéressés des projets multinationaux tels que le programme de l'ADRAO concernant le riz.

Développement de l'élevage en Afrique

98. De l'avis de la Conférence, le document sur le développement de l'élevage en Afrique (ARC/70/6) est trop bref et ne présente pas un rapport sur les suites données aux recommandations des conférences internationales précédentes sur le développement de l'élevage en Afrique. Elle estime que les données d'information générale sont suffisantes et que l'on a besoin dorénavant de formuler des programmes d'action concrets à l'échelon régional, sous-régional et national. Plusieurs délégations ont formulé à cet égard des propositions constructives que l'on peut résumer ainsi :

- a) la Conférence ou ses comités intéressés doivent être saisis de tous les renseignements pertinents, notamment des résultats des conférences internationales présentant de l'intérêt pour les travaux de la Conférence régionale ou de ses Comités techniques ;
- b) la FAO doit aider les autorités compétentes à créer et à délimiter comme il convient des zones réputées indemnes de peste bovine, afin de faciliter les exportations de viande de ces zones ;
- c) étant donné les vastes superficies qui pourraient être affectées au développement de l'élevage par un programme d'ensemble de lutte contre la mouche tsé-tsé en Afrique, l'éradication de ce fléau devrait être placée sur le même pied que la campagne antiacridienne ;
- d) il conviendrait de lancer une campagne contre la péripneumonie des bovins analogue aux mesures prises pour lutter efficacement contre la peste bovine ;
- e) pour améliorer le développement de l'élevage à tous les stades, il est nécessaire de mettre en place des structures et des services appropriés, en même temps qu'on adoptera les mesures de législation agraires qui s'imposent et qu'on améliorera les pratiques foncières ;
- f) la FAO devrait encourager des projets de formation adaptés aux conditions locales de l'élevage avec l'assistance technique et financière du PNUD ;
- g) la FAO devrait examiner les problèmes qui se posent et aider les Etats Membres qui demandent des avis sur la réglementation des feux de brousse et l'amélioration des pratiques d'utilisation des terres ;
- h) des moyens de crédit agricole devraient être accordés pour satisfaire les besoins en matière d'élevage et d'utilisation rationnelle des pâturages ;
- i) il conviendrait de multiplier considérablement les points d'eau et d'éviter qu'ils soient mal utilisés.

99. A l'avenir, les documents présentés à la Conférence devraient résumer les activités concernant les problèmes de l'élevage dans la région (santé animale, pratiques en matière de production animale, préparation et manutention des viandes et du lait, production fourragère, commercialisation du bétail et des produits animaux), en indiquant comment les résolutions des réunions précédentes ont été appliquées. A partir de ces analyses, des programmes concrets acceptables sur le plan régional pourraient être proposés.

De vastes possibilités s'offrent à l'action régionale dans les domaines suivants :

- a) mise sur pied de dispositifs zoo-sanitaires entre pays ;
- b) importation de sperme et développement des moyens d'insémination artificielle en vue de l'amélioration du bétail ;
- c) aménagement des terrains de parcours et pratiques d'alimentation du bétail ;
- d) fourniture de races améliorées de petit bétail et de volaille ;
- e) problèmes du bétail par groupes sous-régionaux ou écologiques ;
- f) développement des produits laitiers.

100. La Conférence a estimé qu'un bilan des résultats obtenus par chaque grand projet relatif à l'élevage dans la région d'Afrique permettrait aux pays de collaborer, de coordonner leurs activités et d'échanger des informations.

101. La Conférence a été par la suite informée de la réunion du Comité des produits qui, réunissant des pays du monde entier, s'occupera de collationner les plans nationaux concernant la production de viande et de volaille, ainsi que des programmes internationaux de développement laitier et de distribution du lait qui doivent être inventoriés par la FAO.

102. Les documents de la Conférence n'ont pas fait une grande place aux problèmes de l'élevage en Afrique du Nord, alors que le pâturage nomade ainsi que la production ovine et caprine y revêtent une réelle importance économique et sociale ; il a donc été recommandé que ces problèmes reçoivent la même attention que dans les autres zones.

103. La Conférence estime qu'il y aurait intérêt à élaborer une stratégie du développement de l'élevage englobant tous les problèmes connexes (production, santé, industrie laitière, commercialisation, transport, abattoirs, emmagasinage en chambre froide, etc.), car les échanges coordonnés entre pays en ce qui concerne les moyens de formation et de recherche ainsi que les résultats de la recherche devraient contribuer à renforcer la coordination entre les pays d'Afrique dans le domaine du développement de l'élevage.

104. La Conférence recommande instamment que le Bureau régional soit doté de moyens et de pouvoirs accrus, afin de lui permettre de fournir effectivement les services afférents aux domaines prioritaires énumérés ci-dessus et à ceux qui seraient éventuellement signalés dans les programmes nationaux de développement.

105. La Conférence fait siennes les recommandations de la deuxième Conférence régionale de la FAO sur la production et la santé animales (Kinshasa, 1969), qui figurent dans le document ARC/70/6-Add.1. Elle ajoute que, la Conférence régionale devant être l'organe chargé d'élaborer les politiques pour la région d'Afrique, il conviendrait que les recommandations techniques de ses comités soient retransmises par elle au Conseil et à la Conférence de la FAO. La Conférence est également convenue que le Bureau régional, informé par le Siège, devrait tenir le personnel régional au courant des décisions prises lors des réunions internationales et des réunions techniques inscrites au calendrier. Elle demande en outre instamment qu'une assistance technique soit fournie par groupe de pays pour assurer la bonne marche des recensements du cheptel.

106. Elle a fortement approuvé l'idée de créer un institut régional de recherche sur l'aménagement des parcours tenant dûment compte des facteurs mésologiques, et elle a souligné la nécessité de créer, d'entretenir ou d'améliorer la végétation des parcours dans les zones arides de l'Afrique. Cet institut aurait vocation de recherche, servirait de centre pour la formation d'un personnel national et permettrait d'effectuer des études connexes sur les conditions sociales, économiques, écologiques et foncières, notamment des études sur le pâturage nomade.

107. La Conférence recommande d'étudier les conséquences et les dangers que peut éventuellement présenter pour les êtres humains la consommation de viande provenant d'animaux nourris avec des antibiotiques, des hormones ou des substances analogues destinées à accroître le poids vif. Les études nécessaires devront être entreprises et leurs résultats diffusés le plus vite possible.

108. La Conférence fait sienne l'idée de réunir une équipe chargée d'une enquête régionale sur les pâturages, moyen indispensable d'obtenir les données permettant d'évaluer les projets d'investissement potentiel et d'établir sur des bases solides de nouveaux programmes de recherche et de développement intégré.

109. Les cours de formation régionaux sur l'aménagement des pâturages et des parcours doivent recevoir une priorité élevée. Aucun renseignement n'a été fourni sur les cours de formation laitière, mais il est manifestement nécessaire d'en organiser dans les pays francophones comme dans les pays anglophones.

110. On a préconisé l'intégration des cultures céréalières, des cultures fourragères et de la production animale, car cette association présente une importance particulière pour la rotation des cultures, l'amélioration de l'alimentation animale, la conservation des sols et la stabilisation de la production. On a notamment souligné que les légumineuses fourragères pouvaient avantageusement remplacer les jachères improductives.

111. La Conférence note la recommandation de la Consultation ad hoc FAO sur la viande et la volaille qui s'est tenue à Buenos Aires en août 1970, demandant que le Comité des produits crée un groupe d'étude permanent de la viande et de la volaille. De nombreux Etats Membres africains ayant depuis longtemps préconisé la création d'un organe intergouvernemental permanent relatif à cet important groupe de produits, la Conférence fait sienne la recommandation de la consultation de Buenos Aires et demande au Directeur général d'en informer le Comité des produits à sa session d'octobre 1970.

112. La Conférence attire également l'attention des Etats Membres sur la mise en chantier d'un Programme international de développement laitier parrainé par la FAO et par le PAM. Dans le cadre de ce programme, la FAO se propose d'aider les pays en développement à obtenir l'aide extérieure nécessaire pour la mise en oeuvre de leurs plans d'expansion et d'amélioration de la distribution du lait et du développement laitier national. Cette aide pourrait consister à fournir des céréales destinées à l'alimentation animale ou des produits laitiers excédentaires, notamment par l'intermédiaire du PAM, ou bien à accorder une aide technique, de l'équipement ou des investissements selon les besoins. La Conférence note que la FAO se déclare prête à aider les pays, sur leur demande, à élaborer des projets laitiers à moyen terme, à identifier l'aide extérieure nécessaire et à aider à réunir l'aide nécessaire par des contacts officiels avec les organismes donateurs multilatéraux et bilatéraux qui sont prêts à apporter leur collaboration. La Conférence se félicite de la création du Programme international de développement laitier et souligne son importance pour de nombreux pays africains.

Développement des pêches

113. Plusieurs délégations ont souligné à nouveau l'importance du rôle revenant aux pêches intérieures en Afrique et la nécessité de prendre immédiatement des mesures concrètes plutôt que d'entreprendre de nouvelles études biologiques. On a cité les problèmes suivants : pêches dans les plaines inondées, commercialisation, traitement, débouchés, lutte contre les herbes aquatiques, fèves flottantes, fourniture des bateaux, des engins et du matériel appropriés qui sont nécessaires pour accélérer l'accroissement de la production et rendre celle-ci plus efficace. La Conférence invite instamment la FAO à passer immédiatement à la création d'une Commission des pêches dans les eaux intérieures qui soit orientée vers l'action et qui puisse coordonner les efforts des Etats Membres en vue du développement, sur le plan national, de cette ressource africaine.

114. Le principal besoin de la région concerne la formation à tous les niveaux ; en effet, tous les pays de la région, à des degrés divers, manquent manifestement de personnel qualifié, qu'il s'agisse d'opérateurs, de techniciens, de vulgarisateurs, de chercheurs ou de cadres commerciaux. Les études effectuées par la FAO sur les besoins de l'Afrique en matière d'éducation et de formation indiquent nettement les mesures à prendre, mais elles n'ont pas encore abouti à la création d'établissements régionaux qui pourraient, au début, bénéficier de l'appui d'un personnel international et qui recevraient des étudiants de toute la région pour assurer la formation des cadres nécessaires. Parmi les questions appelant une action d'urgence au cours du prochain exercice biennal, on a cité le renforcement régional des écoles nationales existant en Afrique de l'Ouest, du Nord et de l'Est, éventuellement sur le modèle de l'aide PNUD/FAO que reçoit l'école existant en Côte-d'Ivoire. La Conférence demande instamment que la formation régionale à tous les niveaux soit considérée comme une question urgente et prioritaire dont il faut s'occuper immédiatement. La Conférence invite la FAO à prévoir une allocation spéciale, par l'intermédiaire du PNUD, pour l'octroi de bourses de formation en matière de pêches à tous les niveaux.

115. Une vive inquiétude s'est manifestée à propos des opérations de pêche menées de façon intensive et anarchique au large des côtes d'Afrique, et notamment dans l'Atlantique Centre-Est et Sud. Ces activités sont surtout le fait de navires étrangers à l'Afrique, et elles constituent un obstacle permanent au développement halieutique des pays de la région. Le Comité souligne que les résolutions adoptées à ce sujet par d'autres organismes et les préoccupations maintes fois exprimées à cet égard méritent de retenir l'attention des Etats Membres de la FAO à un niveau politique élevé.

116. Divers problèmes communs évoqués par les délégations font nettement apparaître la possibilité d'une action commune d'assistance technique en vue de leur solution concrète à l'échelon sous-régional ou régional. Il s'agirait notamment d'études aboutissant à des projets susceptibles d'être financés et portant sur les questions suivantes : optimisation des investissements dans la construction de bateaux pour assurer l'efficacité de la pêche artisanale à fort coefficient de main-d'oeuvre à proximité du littoral, dans les lacs et dans les cours d'eau, et recensement exhaustif de la pêche artisanale ; traitement économique des produits de la pêche qui pourraient être commercialisés et emmagasinés dans des conditions de climat différentes sans perdre leur valeur alimentaire ; marchés intrarégionaux, évaluation économique des inputs devant bénéficier d'investissements ; enquêtes sur la consommation de protéines (poisson/viande) ; manuels et films fixes à l'usage des vulgarisateurs et des établissements de formation ; évaluation du potentiel des eaux saumâtres des lagunes en Afrique de l'Ouest ; recherche sur les espèces se prêtant à la pisciculture commerciale et qui seraient adaptables à l'Afrique.

117. On a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'un échange continu d'informations sur l'évolution qui se poursuit dans les pays d'Afrique, et l'on a déploré la grave lacune, particulière à la région, que constitue l'absence d'un bulletin régional FAO d'informations sur les pêches pour assurer de tels échanges de renseignements. La Conférence estime qu'il faut combler cette lacune d'urgence et par priorité en créant et en finançant un tel bulletin au niveau du Bureau régional de la FAO.

118. Les services assurés par l'Organisation au Siège et dans la région sont fort utiles, mais ils demeurent insuffisants par rapport aux besoins de la plupart des secteurs de développement ; à cet égard, on a fortement insisté sur la nécessité de renforcer les services fournis par le personnel de la FAO en poste en Afrique pour aider à délimiter et à élaborer des programmes d'action en matière de développement et d'investissements. Il a été expressément recommandé de prévoir un personnel régional correspondant à l'importance des programmes d'action de la FAO et des gouvernements dans la région.

119. La plupart des pays côtiers ont mis en relief l'importance qui s'attache à l'exploitation d'espèces comme les crevettes, les langoustes, les thonidés et les sardinelles, qui peuvent donner des rendements élevés ou présenter une grande valeur à l'exportation. Reconnaissant que la plupart des gouvernements ont besoin d'obtenir très rapidement des résultats sous forme d'un accroissement marqué de la production, la Conférence souligne la nécessité de mettre en chantier des projets qui soient orientés immédiatement vers les investissements, que ce soit en vue d'une optimisation à la production ou d'une commercialisation industrialisée, en plus des projets portant sur des études biologiques et des enquêtes d'évaluation des stocks qui ont des incidences à plus long terme en matière d'investissements.

120. Le Comité FAO des pêches pour l'Atlantique Centre-Est, créé à la suite de la réunion technique tenue à Dakar en 1967, a tenu sa première réunion à Accra en 1969, et la deuxième ne doit avoir lieu qu'en 1971. Les délégués ont estimé que la FAO devrait, en recourant au besoin à des sources de financement extra-budgétaires comme cela s'est fait dans le cas de la Commission des pêches pour l'océan Indien, renforcer son appui à ce comité pour ses réunions et pour les projets qu'il pourrait élaborer.

121. Tout en reconnaissant qu'il est prévu de faire une certaine place aux pêches dans l'examen du commerce intrarégional, la Conférence constate avec préoccupation que le programme de travail de la Division mixte de l'agriculture CEA/FAO ne comporte pas d'études sur les pêches, analogues aux études sur l'élevage prévues dans le projet 3. Elle demande instamment que soit entrepris un projet sur le développement des pêches analogue au projet 3.

122. L'attention de la Conférence a été appelée sur le risque de pollution que l'emploi croissant des pesticides et des détergents pouvait entraîner pour les pêches.

123. La Conférence estime que la formation des cadres techniques, scientifiques et administratifs dans les pêches est une entreprise coûteuse qui nécessite, pour donner le maximum d'efficacité, la collaboration des Etats et des institutions spécialisées des Nations Unies. La meilleure formule pour assurer, dans les prochaines années, la formation des agents nécessaires au développement des pêches, est l'utilisation rationnelle d'organismes régionaux existants ou à créer. La Conférence reconnaît la grande utilité du travail accompli dans ce domaine par le Sous-Comité du COFI sur l'enseignement et la formation halieutiques.

124. La Conférence recommande à la FAO :

- a) de convoquer une réunion des autorités nationales compétentes pour l'approbation définitive des établissements régionaux et sous-régionaux de formation dont la FAO a déjà établi la liste ;
- b) de préparer, en collaboration avec les pays, des programmes d'études appropriés pour ces établissements sous-régionaux ;
- c) d'élaborer des projets pour ces établissements et de les défendre auprès des organismes de financement, y compris le financement préalable, le cas échéant, pour former le personnel enseignant national.

125. La Conférence note que l'exploitation intensive et anarchique des ressources halieutiques le long des côtes africaines constitue une menace permanente pour le développement des pêches dans la zone. Elle estime que l'exploitation de ces ressources représente un moyen essentiel pour satisfaire les besoins en protéines des populations africaines et pour accélérer l'industrialisation des pays intéressés. La majeure partie des prises ainsi effectuées par les flottes étrangères échappe à l'économie régionale. Les efforts et sacrifices consentis par les pays africains pour le développement de leurs pêches entraînent de gros investissements que seule peut justifier l'exploitation économique de réserves halieutiques importantes qui s'étendent bien au-delà des eaux territoriales des différents Etats. La Conférence prend note de la proposition du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'opportunité de la convocation d'une Conférence internationale sur le droit de la mer, ainsi que de la recommandation adressée à ce sujet par le COFI au Conseil de la FAO.

126. La Conférence recommande aux gouvernements des pays africains de se rencontrer, compte tenu de l'urgence, dans le courant de l'année 1971, pour harmoniser leurs points de vue et pour étudier les meilleurs moyens d'assurer la conservation des ressources et la réglementation de la pêche dans toutes les mers entourant l'Afrique. Elle demande à la FAO d'aider à la convocation de cette réunion et d'étudier la possibilité d'en assurer le patronage conjointement avec l'OUA.

127. Notant l'importance des pêches dans l'économie africaine et le rôle important de la FAO pour l'assistance aux pays de la région, la Conférence estime que la nécessité d'une diffusion plus importante des informations, d'une coordination plus efficace des programmes à l'échelle du continent et

d'une assistance plus marquée pour les projets spécifiques exige un personnel plus nombreux en Afrique. Elle note que le Bureau régional pour l'Afrique ne compte qu'un seul spécialiste des pêches et recommande au Directeur général de la FAO de rechercher les moyens de renforcer le personnel régional des pêches, qui devrait comporter notamment un statisticien des pêches chargé de coordonner les systèmes nationaux de rassemblement des données et de faciliter les échanges de renseignements.

128. Considérant que l'importance des pêches intérieures pour l'Afrique est bien établie et qu'il est urgent de regrouper les efforts pour développer et améliorer encore les pêches, la Conférence recommande que la FAO accorde la priorité absolue à la création d'une Commission des pêches dans les eaux intérieures en Afrique et que l'on fasse, pour le mois d'avril 1971, le point des progrès accomplis dans ce sens.

129. La Conférence a été informée que le Département des pêches de la FAO prend des mesures immédiates pour mettre en oeuvre les recommandations formulées par la Conférence de la FAO à sa quinzième session, concernant la création d'un organisme intergouvernemental des pêches dans les eaux intérieures en Afrique.

130. Avant la fin de 1970, le Département des pêches recrutera un spécialiste des pêches intérieures pour aider le Département à préparer des consultations ad hoc de gouvernements africains pour avril 1971 et pour assurer les services de la Commission une fois qu'elle sera instituée.

131. Un questionnaire sera diffusé à la mi-novembre 1970 concernant le statut, la composition, le domaine de compétences et les fonctions de la Commission, et les Etats Membres devront y répondre avant la fin de 1970.

132. S'inspirant des réponses reçues, la FAO préparera des documents d'information générale comportant les choix possibles concernant la Commission et enverra cette documentation aux Etats Membres d'ici la fin de février 1971.

133. La FAO invitera ensuite les Etats Membres africains à participer à des consultations ad hoc qui se tiendront à Rome immédiatement avant la sixième session du COFI (15-21 avril 1971). Le Département des pêches donnera des avis aux gouvernements africains sur l'importance de ces consultations et sur celle de la sixième session du COFI, qui, on l'espère, apportera son soutien aux conclusions atteintes au cours de ces consultations. Tous les Etats Membres africains pourront participer pleinement et sur un pied d'égalité aux consultations, et ils pourront assister à la session du COFI en qualité de membres ou d'observateurs, selon le cas.

Le commerce intrarégional dans le domaine de l'agriculture

134. La Conférence a examiné le résumé de l'étude effectuée au titre du programme commun CEA/FAO sur les sous-régions centre, ouest, est et nord de l'Afrique.

135. La Conférence a manifesté un vif intérêt à l'égard des tendances futures indiquées par l'Etude, mais elle aurait préféré que l'on fasse plus de place aux principaux produits d'exportation de la région; en effet, des plans de développement intégré doivent englober toutes les cultures étant donné que, sous le rapport de la production, il existe des liens avantageux entre les diverses cultures. La Conférence recommande qu'à l'avenir l'étude englobe, compte tenu des marchés extérieurs, les produits agricoles transformés et les produits manufacturés tirés des produits agricoles.

136. Reconnaissant que le commerce intrarégional a notamment pour objectifs de rendre les pays africains moins tributaires des marchés d'outre-mer et d'élargir le marché régional des produits dont les débouchés hors d'Afrique sont limités, la Conférence souligne qu'il importe de lever les obstacles s'opposant aux échanges de tous les produits. On a soutenu qu'une promotion active du commerce intrarégional pourrait stimuler la production et jouer un rôle dynamique dans le développement économique de l'Afrique, tout en renforçant les liens économiques entre pays africains.

137. Parmi les obstacles au développement du commerce intrarégional qui ont été évoqués, on peut citer :

- a) Conflits d'intérêt entre les objectifs nationaux et régionaux du développement ;
- b) Insuffisance des réseaux de transport et de communications et fait que les itinéraires commerciaux traditionnels sont généralement à sens unique ;
- c) Main-mise étrangère sur le commerce et les transports maritimes ;
- d) Diversité des unités de mesure, catégories de qualité et normes entre pays voisins ;
- e) Forts liens commerciaux - hérités du passé - avec certains pays non africains, et tarifs préférentiels dont ils s'accompagnent ;
- f) Zones monétaires différentes ;
- g) Non-convertibilité des monnaies nationales et autres difficultés de paiement ;
- h) Absence de crédit pour le développement du commerce ;
- i) Concurrence entre les pays pour la création d'industries.

138. En outre, les capacités limitées d'importation et la faiblesse de production des pays limitent le volume des échanges.

139. En raison de ces facteurs limitatifs, et compte tenu des incidences qui en découlent pour les politiques à un niveau élevé, la Conférence recommande que les pays s'efforcent :

- a) de supprimer les barrières douanières et d'octroyer des tarifs préférentiels pour la circulation des biens et services à l'intérieur de la Région ;
- b) d'harmoniser les législations commerciales, les normes, les catégories de qualité, les poids et mesures ;
- c) de promouvoir la prise en main des activités commerciales par leurs ressortissants.

140. La Conférence reconnaît que la suppression des barrières commerciales et la réorientation des liens commerciaux avec les anciennes métropoles sont des problèmes qui relèvent d'une décision politique des gouvernements. Il en va de même pour la création d'une union de paiements afin de minimiser les difficultés de paiement, et pour l'harmonisation des politiques et programmes nationaux. Aussi la Conférence recommande-t-elle que l'OUA soit étroitement associée aux études sur le commerce intrarégional. Elle recommande également que soit effectuée une étude spéciale sur les accords commerciaux existants entre pays d'Afrique et anciennes métropoles. La Conférence estime que la FAO et la CEA devraient, en collaboration avec le GATT et la CNUCED ainsi qu'avec d'autres organismes régionaux, prendre des mesures supplémentaires pour encourager le commerce intrarégional, et notamment :

- mettre en présence importateurs et exportateurs pour qu'ils étudient les possibilités d'échange qui s'offrent à eux ;
- favoriser la diffusion d'informations sur les marchés et distribuer aux entreprises commerciales le bulletin d'information sur les marchés publié par la CEA ;
- renforcer le Centre de promotion du commerce et le Centre du commerce panafricain ;
- encourager les études de marché ;

- encourager la création d'une Fédération des Chambres de commerce africaines ;
- promouvoir la constitution, à l'échelon de la Région, de réserves de produits essentiels ;
- former des Africains aux techniques de l'exportation.

141. La Conférence estime que, tirant les leçons de ce qui s'est passé dans la région, la FAO et la CEA devraient s'assurer que l'aide alimentaire fournie au titre du Programme alimentaire mondial ou émanant de sources bilatérales ne perturbe pas les structures normales de la production et du commerce. En outre, la Conférence estime qu'il appartient aux divers pays d'encourager le commerce intrarégional en réservant les activités commerciales à leurs ressortissants.

142. La Conférence constate que l'étude ne constitue que le premier volet d'un triptyque, et que ses conclusions sont toutes provisoires. Compte tenu de l'insuffisance des données, il ne pouvait en être autrement. Au cours des phases II et III, on examinera soigneusement la structure des pratiques agricoles actuelles, on comparera ces pratiques avec les possibilités de développement et on recommandera des mesures permettant d'apporter des améliorations et d'ouvrir de nouvelles perspectives.

143. La Conférence estime que ces études ultérieures devraient s'appuyer sur l'évaluation des caractéristiques écologiques des divers pays et chercher les moyens de réduire les coûts de production afin de rendre les prix compétitifs. Les échanges non comptabilisés constituant une partie importante du commerce intrarégional, il conviendrait d'en faire une étude détaillée. Outre la complémentarité sous-régionale, il conviendrait d'examiner la complémentarité entre pays. Les groupements sous-régionaux ne devraient pas être hermétiques, puisque des pays entretiennent parfois des rapports commerciaux importants avec des voisins appartenant à d'autres sous-régions. L'OUA devrait être invitée à jouer un rôle actif à cet égard.

144. La Conférence reconnaît qu'il existe un conflit apparent entre les objectifs nationaux (autosuffisance et diversification) et la nécessité de promouvoir le commerce intrarégional par la spécialisation. Cependant, elle estime qu'à long terme l'évaluation du potentiel écologique des pays contribuerait à résoudre ce conflit apparent. Il n'en reste pas moins que les pays devraient s'efforcer eux-mêmes d'harmoniser leurs politiques de développement agricole afin d'éviter les doubles emplois et le gaspillage.

145. La Conférence estime en outre que les résultats de l'étude actuelle sont suffisants pour permettre aux pays d'engager un débat qui ouvrira la voie d'une collaboration pour la promotion du commerce intrarégional. Elle recommande par conséquent que la FAO et la CEA organisent des rencontres intergouvernementales à cette fin.

146. La Conférence recommande également que le PNUD et d'autres organisations bilatérales et multilatérales soient invités à accorder une aide en vue de l'achèvement rapide des phases ultérieures de l'étude.

Les possibilités d'investissement agricole en Afrique

147. La Conférence estime que le document sur les possibilités d'investissement agricole aurait dû contenir une analyse plus approfondie des différents types possibles de projets pouvant conduire à une accélération du financement des investissements en agriculture.

148. La Conférence, évoquant la lenteur de la procédure de préparation des projets, a émis des doutes sur la nécessité de nombreuses missions qui n'aboutissent pas toujours à un financement. Il a été expliqué que la FAO aide les gouvernements à préparer les projets par le canal des programmes de coopération avec les banques. Afin de respecter les normes établies par les banques internationales, une certaine méthodologie doit être suivie. La Conférence s'est déclarée préoccupée par la lourdeur des procédures adoptées par la BIRD en matière d'évaluation des projets, et elle demande instamment à celle-ci d'adopter des procédures plus souples et plus rapides.

149. En réponse à des questions posées sur la répartition et la fréquence des missions dans les pays, la Conférence a été informée que l'envoi dans les pays africains de missions des programmes de coopération avec les banques dépendait des requêtes des gouvernements intéressés. La responsabilité opérationnelle de la préparation des projets est partagée entre les missions permanentes en Afrique de la BIRD, le siège de cet organisme et celui de la Banque africaine de développement, et le Centre d'investissement de la FAO.

150. La Conférence, reconnaissant la nécessité, pour arriver à des projets bancables, de former du personnel local aux méthodes de préparation et de gestion des projets, demande instamment que la FAO fournisse une telle formation dans la Région.

151. La Conférence, relevant la grande importance économique des investissements en matière de cultures vivrières, préconise instamment le financement d'activités de soutien et de projets connexes, par exemple routes, moyens de commercialisation et autres infrastructures.

152. La Conférence souligne qu'en dehors des critères traditionnels appliqués par les institutions bancaires, tels que taux de rentabilité, gains et économies de devises, possibilités d'emploi offertes, répercussions sur l'économie nationale et sur le revenu des agriculteurs, les banques devraient attacher beaucoup plus d'importance aux aspects socio-économiques.

153. La Conférence insiste sur la nécessité d'une participation plus étroite des institutions bancaires au financement des agro-industries.

154. Plusieurs délégués ont relevé avec préoccupation que les achats de matériel étaient liés à la provenance de l'aide financière, mais ils ont noté que les règlements des institutions financières internationales exigeaient une procédure d'appel d'offres à l'échelon international. La Conférence a également pris note des limites du centre d'investissement de la FAO, du fait que les termes, conditions et procédures détaillées des activités de la BIRD dépassent la compétence de l'Organisation et échappent à son action.

155. La Conférence a pris note de la procédure à suivre par les gouvernements pour présenter leurs demandes d'assistance tant au Centre d'investissement de la FAO qu'aux institutions financières, en vue de préparer des projets bancables.

156. La Conférence recommande que le financement de la recherche agricole constitue, chaque fois qu'il y a lieu, un élément essentiel des projets de développement.

157. La Conférence souligne que les institutions financières devraient participer activement, dès la phase initiale, aux études fondamentales de factibilité et tenir pleinement compte des priorités économiques et sociales énoncées dans les plans nationaux de développement. La Conférence demande instamment qu'on se préoccupe davantage d'intégrer les projets financés par les banques aux plans de développement nationaux existants, afin de permettre à la fois un meilleur contrôle national et une formation adéquate du personnel.

158. La Conférence demande l'assistance de la FAO pour la préparation des projets à financer au moyen de ressources locales, et elle constate avec inquiétude que certaines institutions financières ne s'intéressent pas aux demandes concernant de petits projets. Elle note que le financement de ces projets peut être recherché auprès de la Banque africaine de développement.

159. La Conférence a pris note des activités de la BAD dans la région, qui ont abouti au financement de 12 projets d'un montant total de 25 millions de dollars E.U. depuis sa création en 1964. Une attention particulière a été attachée au financement des projets régionaux aussi bien qu'à l'assistance pour la préparation et le financement de projets nationaux.

160. La Conférence, exprimant à nouveau ses préoccupations devant le fait que les conditions de prêt sont fort onéreuses et devant les retards dont souffrent la préparation, l'évaluation et l'exécution des projets, demande instamment que les conditions de prêt soient rendues moins onéreuses et que la préparation et l'évaluation des projets soient accélérées de manière à hâter leur réalisation.

Le rôle des moyens d'information dans la mobilisation des ressources humaines pour le développement rural

161. La Conférence a accueilli avec une satisfaction unanime le document ARC/70/10 qui témoigne de l'importance reconnue de l'information et des moyens de communication de masse, et qui montre que la FAO est prête à aider les gouvernements dans des activités considérées de part et d'autre comme indispensables pour la mobilisation des ressources humaines.

162. La Conférence approuve également à l'unanimité la suggestion tendant à ce que soient créés dans la région des centres permanents de formation pour l'information au service du développement agricole. Elle recommande que deux de ces centres soient créés dès que possible, l'un pour les pays d'expression anglaise et l'autre pour les pays d'expression française, et demande instamment qu'il en soit créés encore d'autres par la suite. La Conférence insiste également pour que le programme et les méthodes de ces centres soient adaptés avec réalisme aux conditions rurales régnant en Afrique.

163. Les avis ont été partagés sur le point de savoir comment ces centres devaient fonctionner, ainsi que sur l'opportunité de dispenser dans certains cas une instruction bilingue. En revanche, on s'est accordé à penser que, malgré la valeur de l'enseignement dans les universités étrangères, il convenait d'insister davantage sur la nécessité d'une formation dispensée dans le milieu même. A cet égard, la FAO a été invitée à octroyer des bourses dans le domaine de l'information agricole, notamment à l'intention du personnel de niveau élevé, non seulement dans les pays où se poursuivent des projets FAO/PNUD, mais aussi dans les autres pays qui en feront la demande.

164. Il a généralement reconnu que la pénurie de personnel qualifié et de matériel de grande information tendait à freiner le développement, et on a souligné qu'il était fort nécessaire de fournir des instructeurs qui puissent enseigner à d'autres comment utiliser judicieusement ces moyens dans la région.

165. Différentes conceptions se sont fait jour au sein de la Conférence, depuis l'opportunité de laisser toutes les idées pénétrer dans les collectivités rurales pour qu'elles puissent être responsables de leur propre développement jusqu'à la nécessité d'un contrôle des pouvoirs publics sur la formation pour éviter la propagation d'idées allant à l'encontre du but recherché.

166. On a beaucoup insisté sur la nécessité d'intégrer les moyens d'information et leur programmation à la planification du développement dans les pays en éliminant l'analphabétisme, en développant l'éducation générale et en instituant des services spécialisés de grande information.

167. La Conférence a fortement souligné que le développement ne dépend pas seulement de la qualité de l'information à tous les niveaux et n'intéresse pas uniquement les techniciens ; il met en jeu des valeurs sociales et économiques qui concernent tout le monde.

168. La Conférence a évoqué les difficultés qu'il y avait à faire pénétrer des innovations dans des collectivités fortement imprégnées par leurs traditions et opposées aux transformations. A cet égard, il a été convenu que, même lorsqu'on dispose de bons moyens d'information, on ne peut pas persuader les gens de modifier leurs habitudes à moins de les convaincre également qu'ils y gagneraient. A ce propos, on a émis l'idée que le document devrait faire preuve de plus d'imagination et envisager l'emploi des techniques modernes de publicité.

169. Certains délégués ont demandé avec insistance que les pays de la région qui ont plus d'expérience dans ce domaine soient encouragés à aider ceux où l'on met actuellement en place de tels moyens. On a suggéré à cet égard que les moyens de formation existants soient mis à la disposition des pays voisins où les conditions sont semblables ou analogues.

170. On a souligné l'importance de la recherche dans ce domaine et la nécessité de faire effectuer des études à ce sujet par les sociologues ruraux, les économistes et des enseignants spécialisés dans le travail d'information, mais il a été reconnu que l'on ne pouvait pas traiter immédiatement tous les aspects du problème.

171. On a souligné l'intérêt que la CMCF ne cesse de porter aux problèmes de l'information éducative pour la mobilisation des ressources humaines, ainsi que les moyens dont elle dispose pour ce travail. Compte tenu des recommandations présentées par le Directeur général à la quinzième session de la Conférence de la FAO, par diverses conférences de la CMCF et par le deuxième Congrès mondial de l'alimentation, il a été suggéré de resserrer la collaboration avec la CMCF pour atteindre ces objectifs. On a préconisé une collaboration analogue avec tous les autres organes intéressés à ce propos.

172. La Conférence demande instamment à la FAO de fournir une aide accrue pour la production de films cinématographiques, de films fixes et d'autres moyens audio-visuels à l'appui du développement rural, agricole et halieutique.

173. La Conférence recommande expressément :

- la création de centres permanents de formation ;
- la convocation d'une conférence technique sur l'information dans la région pour étudier les meilleurs moyens de créer les centres en question et la nature de leurs programmes d'études ;
- le renforcement des ressources de la Division de l'information, notamment au Bureau régional, afin d'améliorer les moyens d'information au service du développement rural ;
- l'élaboration par la FAO, le FISE et l'Unesco d'un programme conjoint touchant l'emploi efficace des moyens de grande information aux fins du développement rural ;
- l'inclusion d'un élément d'information dans tous les projets de développement agricole entrepris dans la région.

La recherche agricole

174. La Conférence a entendu les déclarations d'introduction au sujet du document ARC/70/4 couvrant l'ensemble des disciplines des sciences physiques, biologiques, économiques, humaines et sociales de l'agriculture.

175. La Conférence a tenu à féliciter le Directeur général pour l'initiative qu'il a prise de définir et de promouvoir les projets globaux de recherche agricole, et à lui exprimer tout son accord. La coopération établie entre la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, la FAO, les pays donateurs et les fondations, permet la mobilisation de ressources pour le financement de programmes de recherche spécifiques.

176. Etant donné que les besoins en matière de recherche présentent des différences de nature et de degré aux niveaux régional, sous-régional et national, il a été recommandé qu'un juste équilibre soit maintenu dans les programmes de recherche à ces différents niveaux. On a également souligné la nécessité d'assurer une juste proportion entre la recherche fondamentale d'une part et la recherche appliquée, d'adaptation et de développement d'autre part, laquelle doit nécessairement être conduite dans le cadre mésologique, social et économique local. La Conférence a en outre demandé avec insistance que l'accent soit mis sur la recherche orientée vers l'application ou l'adaptation plutôt que sur la recherche théorique.

177. La Conférence a également fait siens les cinq points proposés par le Secrétariat pour le développement d'un programme d'action en matière d'organisation de la recherche. Ces cinq points sont les suivants :

- a) Structures nationales et régionales : Renforcement des structures organisationnelles, administratives et institutionnelles de la recherche.

Au niveau national en vue de :

- i) satisfaire les besoins nationaux et mettre en oeuvre les plans et programmes nationaux de développement de l'agriculture ;
- ii) assurer la pleine participation de chaque Etat aux activités de la communauté scientifique internationale ;
- iii) faire bénéficier au maximum chaque pays des acquis et du progrès de la science et de la technique.

Au niveau régional pour :

- i) créer pour d'autres cultures de nouveaux organismes analogues à l'ADRAO ;
 - ii) promouvoir au rang de centres régionaux de recherche certaines stations existantes ;
 - iii) coopérer étroitement à la mise en oeuvre de programmes régionaux et au développement des activités et instituts internationaux.
- b) Bureaux de liaison : La mise en place dans chaque pays d'un dispositif permettant d'assurer une liaison plus étroite entre les instituts et services nationaux de recherche agricole et les instances locales de l'assistance technique d'une part, et les instituts et services analogues de la recherche travaillant dans d'autres pays ou régions d'autre part.
- c) Commission interafricaine de la recherche : Création d'une Commission interafricaine de la recherche agricole qui grouperait les responsables de la recherche des divers Etats Membres et des organisations bilatérales et internationales intéressées et directement associées au développement de la recherche agricole en Afrique pour :
- i) prendre des décisions sur les priorités régionales et internationales en matière de recherche ;
 - ii) élaborer des programmes de recherche conjointe ;
 - iii) statuer sur les activités et projets à entreprendre en commun et sur les moyens à mettre en oeuvre pour leur réalisation ;
 - iv) maintenir un courant régulier d'information et d'échange de données et de matériel entre Etats Membres ;
 - v) discuter des mesures à prendre en vue de réduire le délai entre l'obtention des résultats et leur mise en pratique ;
 - vi) assurer une coordination et une coopération intergouvernementales plus étroites en ce qui concerne les programmes de formation et de spécialisation du personnel scientifique et technique des Etats Membres.
- d) Réunions et conférences : Organisation concertée de réunions intergouvernementales et de conférences régionales de caractère scientifique et technique sur des thèmes généraux et particuliers de recherche d'intérêt plurinational (regroupement des pays ayant des problèmes semblables à résoudre) afin d'éviter une prolifération et un double emploi exagéré de ces réunions.
- e) Centres de documentation : Création progressive d'un réseau de centres nationaux et régionaux de documentation couvrant l'ensemble des activités et des problèmes agricoles et ruraux, y compris bien entendu les données relatives à la recherche. Ces centres travailleraient en liaison avec le Centre de documentation de la FAO en vue de promouvoir l'échange rapide d'informations et de faciliter le transfert des connaissances agricoles de caractère scientifique et technique à l'intérieur de l'Afrique et à l'échelle mondiale.

178. La Conférence a voulu toutefois insister sur la nécessité de promouvoir des recherches liées au développement et a demandé qu'une attention toute particulière soit accordée aux problèmes suivants:

a) Formation du personnel : La Conférence a mis un accent tout particulier sur le problème de la formation des chercheurs. La rareté des cadres spécialisés dans des disciplines déterminées met souvent les pays en développement dans l'impossibilité de désigner des homologues dûment qualifiés qui, dans le domaine de la recherche, seraient à même d'apporter une contribution technique plus complète.

La Conférence, tout en ayant conscience qu'il incombe aux Etats Membres de faire face à leurs propres besoins et d'assurer la structuration de leurs services agricoles, a insisté sur le fait que la FAO devrait les aider à trouver les moyens d'assurer la formation et la spécialisation des chercheurs dont ils ont besoin en augmentant le nombre des bourses "André Mayer" et en organisant, avant la mise en chantier des projets, le financement de bourses d'étude pour le personnel de contrepartie.

b) Liaison entre recherche et vulgarisation : La Conférence, soulignant les difficultés que rencontrent les services de vulgarisation, souvent insuffisamment étoffés, pour transposer dans le domaine pratique les résultats acquis par la recherche, demande à la FAO de fournir une aide en vue de créer ou de renforcer les institutions et services que présuppose la vulgarisation. Il s'agirait notamment de former des spécialistes de la vulgarisation qui assureraient une meilleure liaison entre recherche et vulgarisation, permettant ainsi une exploitation plus rapide et plus efficace des résultats de la recherche au niveau de la vulgarisation.

c) Documentation : En ce qui concerne le point e) du par. 177 ci-dessus relatif à la nécessité de créer des centres nationaux et régionaux de documentation au service de l'agriculture en général, y compris la recherche agronomique, la Conférence unanime s'est félicitée de l'action que la FAO est en train de promouvoir à cet effet dans le cadre de l'assistance technique fournie par le PNUD.

Certains délégués ont mis en évidence les besoins particuliers suivants :

- donner une certaine priorité à l'organisation de la documentation dans les pays en développement en y créant des centres qui rassembleraient et traiteraient l'information en vue de la diffuser, ceci afin d'éviter le double emploi des travaux de recherche et de permettre aux chercheurs d'être au courant de ce qui se fait ailleurs dans leur discipline ;
- rattacher ces centres à des Conseils de la recherche au niveau national ;
- les incorporer dans un réseau plus large au niveau international afin qu'ils puissent multiplier leurs sources d'information et diffuser ainsi une documentation plus riche et plus utile.

179. Considérant qu'il est très difficile d'établir des priorités à l'échelle du continent et qu'il devrait appartenir à des conférences sous-régionales organisées sur des bases écologiques de déterminer les programmes de recherche les mieux adaptés aux pays de ces sous-régions, la Conférence, sans toutefois fixer un ordre de priorité, a mentionné, à titre d'exemples, un certain nombre de problèmes qui pourraient faire l'objet d'une attention particulière :

a) recherche sur les millets et les sorghos et leurs systèmes cultureux ; les graines oléagineuses ; les légumineuses à grain ; les variétés à haut rendement (principales cultures vivrières, plantes-racines, graminées, cultures fourragères et arbres) ; extension régionale d'un projet global sur le millet au Sénégal ;

b) études et recherche sur les problèmes du nomadisme pastoral, des parcours et de la production animale ; sur la commercialisation de la viande, la production de vaccins et l'ensemble des maladies du bétail avec une mention spéciale pour la péripneumonie contagieuse bovine, la lutte contre la trypanosomiase et la mouche tsé-tsé et l'éradication de ces fléaux ;

- c) recherche sur l'emmagasiner des produits agricoles, les résidus toxiques, la lutte contre Quelea quelea, Spondoptora et les maladies du cocotier, ainsi que sur l'ensemble des problèmes phytosanitaires et des ennemis des cultures ;
- d) recherche sur les pêches intérieures et maritimes ;
- e) recherche sur le développement des forêts et des industries forestières ;
- f) recherche en agro-météorologie et hydraulique agricole ;
- g) recherche sociologique et économique ;
- h) la Conférence a également mentionné la priorité qu'il y avait lieu d'accorder au développement de centres de documentation et d'information en matière de recherche agricole et au renforcement de certaines stations de recherche qui accéderaient au rang de centres régionaux.

180. La Conférence a pris note des précisions apportées par le Secrétariat concernant la teneur des programmes de recherche (qui doivent englober la recherche socio-économique), les parts respectives données dans les instituts à la recherche de base (recherche fondamentale) et à la recherche appliquée, la proportion à observer entre les recherches nationales d'une part et les recherches régionales et internationales d'autre part, ainsi que les critères à retenir en vue du choix de stations de recherche à compétence régionale.

181. La Conférence, consciente de la nécessité d'une coordination plus étroite dans l'élaboration comme dans la mise en application des programmes de recherche, demande que la FAO, dans la mesure de ses moyens, intensifie sa collaboration avec la Commission scientifique, technique, et de la recherche de l'OUA ainsi qu'avec d'autres organisations régionales africaines.

182. La Conférence note que le Secrétariat adressera aux participants une documentation leur permettant de trouver une réponse aux différentes questions soulevées lors des débats sur des problèmes particuliers touchant l'organisation de la recherche et sur les services qui s'occupent de l'application de ses résultats.

183. Le Sous-Directeur général, Département du développement, a fait un exposé complémentaire sur les travaux "globaux" de recherche intéressant la recherche en Afrique. Notant que la "révolution verte" a été rendue possible par de longues et patientes recherches de base, menées à bien principalement par les fondations Rockefeller et Ford, dotées d'une bonne direction et bien équipées en personnel et en matériel, il a rappelé à la Conférence les nombreux autres besoins en matière de recherche sur l'amélioration de la qualité, la lutte contre les maladies, la dégénérescence, et dans d'autres domaines comme les cultures vivrières, les légumineuses, les oléagineux, etc.

184. Le Directeur du PNUD a, en consultation avec la FAO, décidé de réserver une partie de ses disponibilités financières pour des projets globaux de recherche de base, par exemple sur les variétés à haut rendement de blé et de maïs, et le premier projet a été confié par contrat à la Fondation Ford, la FAO étant l'organisation de tutelle. Alors que le Conseil d'administration du PNUD, s'appuyant sur le rapport Jackson, a décidé de porter à 18 pour cent l'allocation des ressources réservées aux projets régionaux, il a été décidé de limiter provisoirement le pourcentage pour projets globaux à 1 pour cent. Le Sous-Directeur général a demandé instamment que les délégués à la Conférence régionale fassent connaître l'importance de cette question aux délégations de leurs pays respectifs aux réunions du PNUD.

185. On procède actuellement à des études de factibilité touchant la création de nouveaux instituts internationaux pour la production et la santé animales en Afrique de l'Est, les zones arides, l'utilisation des eaux. A la suite de consultations entre le Président de la BIRD, le Directeur du PNUD et le Directeur général de la FAO, il a été proposé de créer un programme de base pour la recherche agricole. La FAO a approuvé l'idée de créer un comité consultatif, s'est considérée comme l'organisation compétente sur le plan technique, et a demandé que la responsabilité du comité technique lui soit confiée. La première réunion doit se tenir à Washington en novembre 1970. La FAO estime que

ce comité consultatif devrait essentiellement financer les programmes de recherche qui auront une incidence sur le progrès agricole des pays en développement. Ces programmes devraient être confiés aux institutions internationales existantes ou aux établissements régionaux ou nationaux qui seraient en mesure de mener à bien de telles recherches, si ces dernières ont un intérêt non pas limité à la sous-région ou au pays, mais bien mondial ou largement régional.

Autres secteurs

186. La Conférence se félicite que des comités techniques aient été prévus dans l'organisation de la sixième Conférence régionale. Elle note avec satisfaction le travail efficace accompli par ces comités et recommande qu'à l'avenir l'étude de tous les points inscrits à l'ordre du jour et présentant un caractère technique leur soit confiée. La Conférence prend note de la déclaration du Directeur général concernant les conclusions du deuxième Congrès de l'alimentation (La Haye, juin 1970) et lui demande de tenir compte de ces conclusions en élaborant la stratégie de la deuxième Décennie pour le développement et en mettant en oeuvre le Plan indicatif mondial.

187. Forêts et industries forestières : La Conférence aurait souhaité que les questions forestières soient discutées à la présente session. Etant donné, d'une part, le rôle que jouent les industries forestières dans la croissance économique et sociale et dans l'emploi, et, d'autre part, les perspectives du commerce mondial des bois tropicaux, elle demande instamment que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Conférence régionale.

188. La Conférence appuie fortement la mise en place de Bureaux des bois tropicaux avec l'aide du PNUD et recommande que la réalisation de ce projet soit accélérée. Elle recommande également l'organisation d'industries de la pâte et du papier sur une base régionale et demande à la FAO de poursuivre l'étude de cette question en tenant compte des conclusions de la Conférence du Caire. De la même manière, une attention soutenue doit être accordée par la FAO aux problèmes du boisement en Afrique.

Propositions concernant les activités et programmes à moyen terme

189. La Conférence a examiné les documents ARC/70/12, ARC/70/12(a) et ARC/70/12-Add. 1. Elle note que, pour l'essentiel, les questions de principes évoquées dans ces documents ont déjà été traitées lors des travaux des Comités techniques, dans l'exposé du Directeur général, et à propos des autres points de l'ordre du jour. La Conférence a donc en fait déjà exprimé ses avis sur les questions de principe qui se posent et sur l'ordre des priorités à suivre.

190. D'une manière générale, la Conférence approuve dans leurs grandes lignes les propositions concernant les activités et programmes à moyen terme qui figurent dans les documents ARC/70/12 et ARC/70/12(a), tout en soulignant que les priorités régionales ont été définies par elle et par ses Comités techniques. Les points supplémentaires suivants ont été soulevés au cours du débat :

191. Selon certains délégués, les documents ARC/70/12 et ARC/70/12(a) auraient dû être soumis aux Comités techniques ; ces documents se cantonnent dans les généralités et ne présentent pas assez de détails quantitatifs.

192. A propos des priorités supplémentaires, on a insisté sur le fait que la production est une condition nécessaire de la création d'emplois ; on a également mis en relief la recherche, l'aide aux gouvernements pour améliorer les statistiques nationales et planifier le développement agricole national, la création d'un Institut de la nutrition pour l'Afrique, la mise en place de centres de formation en matière de nutrition appliquée, et les travaux relatifs aux questions de commerce.

193. La Conférence note que les grandes orientations de politique qui se dégagent du document ARC/70/12-Add. 1 correspondent à celles qui sont énoncées dans le document ARC/70/12, et elle se félicite de la collaboration qui se poursuit entre la FAO et la CEA par l'entremise de la Division mixte. Des réserves ont toutefois été exprimées quant à la durée du programme d'étude proposé par le document ARC/70/12-Add. 1, et il a été demandé instamment que ce programme soit accéléré.

194. En conclusion, la Conférence note que le programme à moyen terme sera peu à peu modifié et perfectionné, et que l'adoption d'un système de budget par programme représentera un instrument utile à cet égard ainsi que pour l'application des priorités dans les programmes de travail et budget ultérieurs, en fonction des ressources disponibles.

III. CONCLUSION

Adoption du rapport de la Conférence

195. Invitée à envisager une procédure en vue de l'adoption de son rapport, la Conférence a décidé de créer un comité de rédaction chargé de préparer des résolutions précises à partir de recommandations émises à propos de chaque point de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'un débat. Ce comité des résolutions a été choisi sur une base sous-régionale afin que les représentants de quatre délégations (Maroc, Nigeria, Cameroun et Kenya) reflètent dans leurs grandes lignes les opinions de l'Afrique du Nord, de l'Ouest, du Centre et de l'Est, après consultation avec les délégations si nécessaire. La Conférence s'est ensuite ajournée pour permettre au Comité des résolutions d'accomplir son travail et s'est réunie à nouveau plus tard pour examiner le projet de rapport préparé par lui. Le rapport tel qu'il a été adopté figure dans les pages précédentes.

196. La Conférence a examiné la question de la Conférence régionale, du Bureau régional et de la représentation de la FAO dans les pays ; elle adopte à ce sujet la résolution suivante :

RESOLUTION II - Conférences régionales, Bureau régional, représentation de la FAO dans les pays

La Conférence,

Considérant le mandat imparti aux conférences régionales par la résolution 14/69 adoptée par la Conférence de la FAO à sa quinzième session, et les répercussions importantes que ce mandat peut avoir sur les activités de la FAO dans la région d'Afrique,

Reconnaissant le rôle capital que le Bureau régional et les représentants de la FAO dans les pays doivent jouer dans la mise en oeuvre de ladite résolution,

Soucieuse de voir la résolution 14/69 recevoir pleine et entière application,

Prie le Directeur général de communiquer en temps voulu aux Etats Membres les grandes lignes de politique qui feront l'objet de son exposé introductif devant la Conférence régionale, et dont celle-ci devra discuter dans l'esprit du mandat énoncé par la résolution 14/69,

Invite les Etats Membres, en application de la résolution 14/69, à présenter leurs exposés nationaux à la Conférence régionale en deux parties, comme suit :

- i) un exposé oral consacré aux questions de politique en général et au mandat en particulier ;
- ii) un exposé écrit sur la situation alimentaire et agricole du pays, notamment en ce qui concerne les progrès réalisés dans les cinq domaines de concentration et en matière de commerce international, l'accent étant mis sur les échanges intrarégionaux ;

Souscrit sans réserve au projet du Directeur général tendant à ériger le poste de Représentant régional de l'Afrique au rang de Sous-Directeur général et l'invite en outre à réévaluer les autres postes et à procéder à des réajustements ;

Invite le Directeur général à poursuivre la mise en oeuvre des paragraphes I(a) et I(b) de la résolution II de la cinquième Conférence régionale ;

A cet égard :

- a) Il importe de renforcer les moyens du Bureau régional, notamment par la mise à la disposition du Représentant régional d'un effectif accru de personnel qualifié ;
- b) Compte tenu des délibérations et recommandations de la Conférence régionale, il convient de renforcer les attributions du Bureau régional en matière de formulation des programmes ;
- c) Il est de la plus haute importance de poursuivre et d'intensifier la collaboration déjà instaurée entre le Bureau régional de la FAO et les autres organismes concourant au développement économique de l'Afrique, notamment l'OUA, la CEA et la BAD ;
- d) Il importe de soutenir la collaboration entre le Bureau régional et les représentants de la FAO dans les pays, au moyen notamment des réunions périodiques prévues par le Directeur général ;

Demande au Directeur général de tout mettre en oeuvre pour accélérer la mise en place de représentants de la FAO dans les pays africains qui n'en sont pas pourvus.

Cérémonie de clôture

197. La cérémonie de clôture a commencé dans la fin de l'après-midi du vendredi 2 octobre sous la présidence de S. E. M. Tayebi Mohamed Bel Hadj. Le Président a demandé à la Conférence d'observer une minute de silence à la mémoire du Président de la République arabe unie, Djamal Abdel Nasser.

198. M. Terver, Sous-Directeur général, Département du développement a alors brièvement rendu compte de l'impression générale laissée par la Conférence, et il a notamment souligné les excellents moyens fournis par le Gouvernement algérien, l'efficacité du secrétariat organisé par le Bureau régional, et le très bon travail accompli par les comités techniques qui ont examiné l'ensemble des besoins prioritaires dans les divers domaines. Certaines critiques concernant la teneur ou les délais de réception des documents n'auront certainement plus de raison d'être à l'avenir. La Conférence a demandé beaucoup à la FAO, mais M. Terver a exprimé l'espoir que l'on trouvera ensemble des solutions pour les problèmes primordiaux que posent la production, le commerce et le développement des ressources humaines afin de pouvoir entreprendre l'action souhaitée. Il s'est déclaré heureux que la Conférence ait accepté le programme de ressources globales, et il a recommandé que le Bureau régional et les représentants dans les pays fassent connaître toute décision et toute action futures. Les délégations doivent être sûres que la FAO a apprécié les critiques constructives concernant son action, et il a exprimé l'espoir que les conférences futures continueraient à promouvoir ce dialogue franc entre l'Organisation et ses Etats Membres. Il a exprimé, au nom du Directeur général et de toutes les délégations présentes à la Conférence, une profonde gratitude à tous les membres du Gouvernement algérien qui ont contribué à la réussite de la Conférence.

199. M. Mensah, Représentant régional, a fait remarquer que, s'il s'agissait là d'une conférence pour ainsi dire expérimentale, où l'on essayait pour la première fois le fonctionnement des comités techniques, ses résultats ont été très satisfaisants. Dans deux ans, à la prochaine Conférence régionale, les progrès seront inventoriés, et il sera possible, grâce à une expérience accrue, de définir clairement les priorités absolues présentant une importance particulière pour l'action à moyen terme. Les succès pratiques obtenus, dépendront de l'action et de l'intérêt mutuels des pays et de l'Organisation. Les organisations techniques et politiques ont collaboré efficacement à mettre en oeuvre ou à lancer des idées permettant des progrès réels en vue de la solution des nombreux problèmes inhérents à la région. Lui-même est frappé par le fait que l'on a manifestement conscience à la fois des priorités économiques et des circonstances politiques et sociales. Enfin, il a tenu à exprimer sa vive satisfaction devant le climat de compréhension mutuelle dans lequel les délégations ont travaillé avec le Secrétariat. Tous ont apprécié les moyens très efficaces fournis par le Gouvernement algérien. Toutes les délégations ont exprimé leur satisfaction et leurs remerciements pour les excursions, les visites à la Foire internationale et les nombreux moyens grâce auxquels le pays hôte a contribué à leur séjour en Algérie ; le Représentant régional s'est associé à ces témoignages de gratitude.

200. Le Président de la Conférence a ensuite évoqué brièvement ce que la Conférence avait fait grâce à un franc échange d'opinions techniques, le niveau élevé et le caractère positif des débats sur les points inscrits à l'ordre du jour des Comités techniques, les mesures concrètes recommandées en vue du développement, du changement des structures, de l'information et de la recherche. Il a estimé qu'un thème commun se retrouvait dans tous les débats, à savoir que le développement des ressources sur le continent dépend essentiellement de la volonté des intéressés et de la main-d'oeuvre dont ils disposent pour résoudre leurs problèmes.

201. La Conférence a approuvé la suggestion tendant à confier à l'Algérie le soin de prendre la parole au nom de la région Afrique lors de la Conférence commémorative du vingt-cinquième anniversaire de la FAO.

202. Au nom des participants à la Conférence, le chef de la délégation éthiopienne a exprimé la gratitude de toutes les délégations pour la sollicitude et le soutien actifs apportés par le Gouvernement hôte à leurs nombreux efforts, qui n'ont eu d'égal que la sincérité et le sérieux qui ont présidé aux délibérations de la Conférence. Il a également félicité le Secrétariat de la Conférence et tous ceux qui ont contribué à des titres divers à la préparation et à la bonne marche de la Conférence, laquelle, tout le monde l'a noté avec satisfaction, était pour la première fois conduite par le Bureau régional. D'autres délégations se sont associées à ces félicitations, que la Conférence a faites siennes par acclamations.

Septième Conférence régionale pour l'Afrique

203. La Conférence a noté avec plaisir l'invitation exprimée oralement par le chef de la délégation du Libéria, qui a proposé de tenir la prochaine Conférence régionale à Monrovia en 1972. Le Sous-Directeur général a remercié le Gouvernement libérien et a expliqué que le Directeur général devait, avant qu'une décision définitive ne soit prise, consulter divers gouvernements susceptibles de proposer d'accueillir la Conférence. Il a expliqué en outre que le premier projet d'ordre du jour pour la septième Conférence régionale serait diffusé lors des réunions de la Conférence de l'Organisation en 1971, afin que les pays de la région soient dûment consultés. Pour cet ordre du jour, on tiendra dûment compte des suggestions avancées pendant la présente Conférence.

204. Le Ministre de l'agriculture de la République algérienne démocratique et populaire a alors, en tant que Président de la Conférence, prononcé solennellement la clôture de la sixième Conférence régionale pour l'Afrique.

ANNEXE I

IV. ANNEXES

Résumé des débats du Comité technique I: du 17 au 19 septembre 1970

Déclaration du Représentant régional

M. M.C. Mensah, Représentant régional de la FAO pour l'Afrique, a souhaité la bienvenue aux délégués et observateurs à la première séance du Comité technique I; il a remercié le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire de sa généreuse hospitalité et des services et installations mis à la disposition du Comité. La sixième Conférence régionale pour l'Afrique, a-t-il expliqué, est appelée à constituer un précédent; en effet, pour la première fois, les travaux de la Conférence proprement dite seront précédés par des débats techniques de deux comités, dont les conclusions ou recommandations seront envoyées à la Conférence plénière pour approbation et transmission au Conseil de la FAO qui se réunira en novembre 1970. Cette nouvelle formule, adoptée à la suite de la résolution N° 3 de la cinquième Conférence régionale (Kampala, novembre 1968), entraîne une modification du calendrier et permet de présenter des suggestions en vue du programme de travail et budget de l'exercice biennal suivant.

C'est pourquoi les délégués se sont réunis pour appliquer cette nouvelle formule, et le Comité technique I va procéder, lors de sa première réunion, à un débat sur des problèmes techniques dont on attend des conclusions précises sur le point de savoir si le mieux est de traiter ces problèmes à l'échelon national, régional ou international; la Conférence transmettra ensuite ses conclusions au Directeur général et aux Etats Membres sous forme de résolutions pour qu'ils y donnent suite. Le Représentant régional a invité les Comités à présenter des propositions positives et réalistes qui se prêtent à une réalisation concrète.

Les deux comités doivent étudier chacun trois questions distinctes mais présentant des rapports entre elles. Chacun doit être présidé par un président et trois vice-présidents élus par les délégués. Enfin, le Représentant régional a transmis aux délégués les vœux les plus chaleureux du Directeur général pour le succès de la Conférence.

Election du Président et des Vice-Présidents: Le Comité a élu ainsi son Bureau:

Président	M. Ahmed Bouchetata, Directeur de l'Institut national de la recherche agronomique, Algérie;
Premier Vice-Président:	Dr. Bukar Shaib, Permanent Secretary Federal Ministry of Agriculture and Natural Resources, Nigeria;
Deuxième Vice-Président:	M. Abdoulaye Maiga, Directeur du Cabinet, Ministère de la production, Mali;
Troisième Vice-Président:	Mr. Matthew Okai, Principal Agricultural Economist, Ministry of Agriculture and Forestry, Ouganda

Adoption de l'ordre du jour: Le Comité adopte l'ordre du jour et le calendrier ci-après:

- a. Ouverture de la première séance du Comité technique
- b. Election du Président et des Vice-Présidents
- c. Adoption de l'ordre du jour
- d. Examen des points inscrits à l'ordre du jour:
 - i) Développement des cultures vivrières en Afrique (ARC/70/5)
 - ii) Développement de l'élevage en Afrique (ARC/70/6)
 - iii) Développement des pêches en Afrique (ARC/70/7)

Rapport technique: Ces recommandations, ayant reçu approbation pleine et entière à la session plénière de la Conférence, sont incorporées dans le rapport de la Conférence qui figure dans les pages précédentes.

ANNEXE II

Résumé des débats du Comité technique II: 21-24 septembre 1970

Les délégués ont adopté le calendrier des travaux et l'ordre du jour provisoire et ont élu au Bureau du Comité technique II:

Président	M. Jean-Baptiste Yonke, Conseiller technique du Secrétariat d'Etat au développement rural du Cameroun oriental;
Premier Vice-Président	M. Albert Mohali, Permanent Secretary, Ministry of Agriculture, Lesotho;
Deuxième Vice-Président	M. Raphaël Remezzo, Directeur de l'agriculture, Burundi;
Troisième Vice-Président	M. M. E. Alpha, Assistant Chief Agriculturist, Ministry of Agriculture and Natural Resources, Sierra Leone.

L'ordre du jour comprenait les points suivants:

- i) Le commerce intra-régional en Afrique (ARC/70/8)
- ii) Les possibilités d'investissements dans l'agriculture (ARC/70/9)
- iii) Les rôle des moyens d'information dans la mobilisation des ressources humaines pour le développement rural (ARC/70/10)

Les rapports techniques de ce Comité, ayant reçu l'approbation pleine et entière de la Conférence, sont incorporés dans le rapport de la Conférence qui figure dans les pages précédentes du présent document.

Liste des participants

A. Délégués

ALGERIE

Tayebi Md. Belhadj Larbi
Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire

Boukli Nouredine Hassan Tani
Secrétaire général au Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Boudjakdji Raouf
Chef de la Division des organisations internationales

Chenni Bachir
Conseiller technique
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Bouchetata Ahmed
Directeur de l'Institut national de la recherche agronomique

Karaterki Ahmed
Conseiller technique
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Alloum Djaffar
Directeur de la production végétale
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Abdelaziz Mohammed
Directeur de la réforme agraire
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Benkourdel Ahmed
Directeur de la production animale
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Chellig Rabah
Conseiller technique pour le pastoralisme
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Karsenty Jean-Claude
Directeur comptabilité et financement
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Harrati Mahmoud
Directeur général
Office algérien des pêches

Aissa Erahim
Secrétaire des affaires étrangères
Division des organisations internationales

Fasla Abdelmajid
Deuxième Secrétaire à l'Ambassade d'Algérie à Rome

Boukebous Abdelmadjid
Sous-Directeur des pêches
Ministère d'Etat chargé des transports

Bouk'hil Abdelhamid
Directeur adjoint
Office algérien des pêches

Abdelatif Amar
Sous-Directeur du pastoralisme
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Bensekkouma Boualem
Chef de Division OFALAC
Ministère du commerce

Soukehal Abdelhamid
Directeur général adjoint
Office national algérien du lait

Kerkebane Mohamed
Directeur des études
Office algérien des pêches

Berreziga Amar
Sous-Directeur de la vulgarisation
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Kahli Bouchan-Eddine
Directeur de la commercialisation par intérim
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Boumaza Sassi
Sous-Directeur de la formation professionnelle agricole

Meddahi Djillali
Directeur du CNPA
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Raaf Mohand-Lounas
Chef du Bureau technique et pédagogique
Ministère de la jeunesse et des sports

BOTSWANA

Amos Manyangwa Dambe
Minister of Agriculture

Harold Mettrick
Chief Agricultural Economist
Ministry of Agriculture

BURUNDI

Anicet Njangwa
Ministre de l'agriculture et de l'élevage

Raphaël Remezo
Directeur de l'agriculture

Joseph Kafurera
Directeur à la planification agricole

Jacques Ruvakubusa
Directeur du Département des affaires vétérinaires et de l'élevage

CAMEROUN

René Gobé
Secrétaire d'Etat au développement rural
Cameroun oriental

Jean-Baptiste Yonke
Ingénieur en chef de l'agriculture
Conseiller technique du Secrétariat d'Etat au développement
rural du Cameroun oriental

Robert Burnley
Director of Agriculture, West Cameroun

Nicolas Eyidi
Chef de service des études et des productions animales au
Secrétariat d'Etat à l'élevage, Cameroun oriental

Daniel Dang Mekoula
Secrétaire permanent, Comité national CMCF

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Raymond Damango
Directeur des eaux, forêts, chasses et pêches
Ministère des eaux, forêts, chasses et pêches

TCHAD

Raymond Naimbaye
Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la production animale

Victor Roumba
Directeur de l'agriculture
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la production animale

Albert Mamadou
Docteur vétérinaire
Sous-Directeur de l'élevage et de la production animale
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la production animale

CONGO (Brazzaville)

Ngouonimba-Nczary
Secrétaire d'Etat au développement chargé de l'agriculture

Bernard Itoua-Ekaba
Premier attaché du Cabinet du ministère du développement

Jean-Pascal Brazza
Conseiller technique, Commissariat du plan

CONGO (République démocratique du)

Pierre Lumbala
Directeur de la politique agricole
Ministère de l'agriculture et du développement rural

Etienne Mbiangandu
Représentant permanent suppléant de la République
démocratique du Congo auprès de la FAO

Valère Dembe
Ingénieur forestier
Ministère de l'agriculture et du développement rural

DAHOMEY

Huguette Achard
Conseiller, Ambassade du Dahomey à Paris

ETHIOPIE

Werqu Mekasha
Vice-Minister of Agriculture

Wakwaya Berhanu
General Manager, Livestock and Meat Board

Abraham Paulos
Executive Director, Chilalo Agricultural Development Unit

FRANCE

Bernard Pécriaux
Chef de service des relations économiques, commerciales et
monétaires au Secrétariat d'Etat des affaires étrangères

Michel Casse
Chargé de mission au Secrétariat d'Etat des affaires étrangères,
Paris

GHANA

Kwame Safo-Adu
Minister of Agriculture

L.P. Tosu
Principal Secretary, Ministry of Agriculture

Albert Amarku Laryea
Chief Agricultural Officer, Ministry of Agriculture

Victor Nortey Dowuona
Deputy Chief Fisheries Officer, Department of Fisheries

Thomas O. Mills
Deputy Chief Animal Husbandry Officer, Ministry of Agriculture

GUINEE

Alpha Ibrahima Diallo
Ambassadeur de Guinée en Algérie

Naby Moussa Touré
Directeur général adjoint de l'agriculture

Mamadou Nassirou Diallo
Directeur du Plan

COTE-D'IVOIRE

Lambert Konan Kouassi
Directeur de Cabinet du Ministre de l'agriculture

Ibrahim Touré
Secrétaire général du Comité national pour l'alimentation
Ministère de l'agriculture

Anondo Kouao
Secrétaire d'ambassade de la Côte-d'Ivoire, Rome

KENYA

Laxman Bandhari
Under Secretary, Ministry of Agriculture

Norbert Odera
Director of Fisheries, Fisheries Department

Wenceslaus Mwaura Njoroge
Senior Assistant Secretary, Ministry of Agriculture

LESOTHO

N.S. Maseribane
Deputy Prime Minister and Minister of Agriculture

Albert Mohale
Permanent Secretary, Ministry of Agriculture

Norman Napo Raditapole
Director of Veterinary Services, Ministry of Agriculture

Godfrey Mochochoko
Agricultural Officer, Ministry of Agriculture

J. Shale
Personal Aide to the Deputy Prime Minister

LIBERIA

Anthony T. Sayeh
Assistant Secretary of Agriculture for Forestry
Department of Agriculture

MADAGASCAR

Arthur Besy
Ambassadeur de Madagascar à Alger

Roger Rajoeliso
Directeur de la vulgarisation agricole et du paysannat

Désiré Razafindrakoto
Directeur de l'élevage et de la pêche maritime

Georges Solosfoson
Représentant permanent adjoint auprès de la FAO, Rome

MALI

Abdoulaye Maiga
Directeur du Cabinet, ministère de la production

Djibril Aw
Conseiller technique, Ministère de la production

MAURITANIE

Brahim Ould Soubeidahmed
Secrétaire général
Ministère de la planification et du développement rural

Youba Cheikh Benani
Directeur de l'agriculture
Ministère du plan et du développement rural

MAURICE

Lutchun Purmessur
Principal Assistant Secretary, Ministry of Agriculture

MAROC

Nór El Ghorfi
Ambassadeur du Maroc
Représentant permanent du Maroc auprès de la FAO

NIGERIA

Bukar Shaib
Permanent Secretary
Federal Ministry of Agriculture and Natural Resources
E.O. Bayagbona, Director Federal Fisheries Service
B.S. Oloruntoba
Director, Federal Department of Agriculture

J.A. Eweka
Permanent Representative of Nigeria to FAO, Rome

SENEGAL

Habib Thiam
Ministre du développement rural

Amadou Louis Gueye
Ministre plénipotentiaire représentant permanent auprès de la FAO, Rome

Medoune Diene
Directeur du service agricole
Ministère du développement rural

Mamadou Touré
Docteur vétérinaire
Direction élevage, Ministère du développement rural

Malick Ibrahim Dia
Directeur des pêches maritimes, Ministère du développement

Babacar Diop
Président directeur général de la SOSAP

Cheick Hamidou Kane
Directeur des finances extérieures
Ministère des finances et des affaires économiques

Bayoro Diallo
Secrétaire général du Comité national CMCF
Directeur adjoint d'animation, Ministère du développement

Makhourédia Samb
Journaliste
Ministère de la culture et de l'information

SIERRA LEONE

J.C. Davies
Chairman, Public Services Commission

Julius Dauda Sandy
Senior Assistant Secretary
Ministry of Agriculture and Natural Resources

M. B. Alpha
Assistant Chief Agriculturist
Ministry of Agriculture and Natural Resources

E. T. A. Golley-Morgan
Acting Chief Fisheries Officer

Raymond S. Kamara
Veterinary Surgeon

SOUDAN

Musa Abdel Karim
Permanent Under-Secretary, Ministry of Agriculture

Abdel Rahim Mekki
Assistant Under-Secretary
Ministry of Agriculture (Planning)

S. S. Ahmed
Agricultural Attaché
Embassy of the Democratic Republic of Sudan, Rome

M. Saleh Idris
Cooperative Inspector, Ministry of Agriculture

TANZANIE

John Joseph Kambona
Chief Fisheries Officer
Ministry of Agriculture, Food and Cooperatives

N. K. Maeda
Chief Veterinary Officer
Ministry of Agriculture, Food and Cooperatives

Andrew Byamungu
Senior Agricultural Officer
Ministry of Agriculture, Food and Cooperatives

TOGO

Antoine Meatchi
Conseiller technique, Ministère de l'économie rurale

Abdou-Karim Boukari
Directeur du Service des pêches

Gratien d'Almeida
Chef de la division agricole au Ministère du plan

TUNISIE

Lassad Ben Osman
Secrétaire d'Etat, Ministère de l'agriculture

Massine Zayati
Sous-directeur, Ministère de l'agriculture

Said Robana
Président, Directeur général de l'office de l'élevage et des pâturages

Salah Midah
Sous-Directeur au Ministère de l'agriculture

Mohamed Ben Khedher
Ingénieur en chef
Division de vulgarisation agricole
Ministère de l'agriculture

UGANDA

J. E. T. Kakonge
Minister of Agriculture and Forestry

Patrick Kunya
Deputy Commissioner for Agriculture

S. N. Semakula
Chief Fisheries Officer, Department of Fisheries

Sylvestre Ogagul Ossiya
Assistant Commissioner of Veterinary Services and Animal Husbandry

Matthew Okai
Principal Agricultural Economist
Ministry of Agriculture and Forestry

HAUTE VOLTA

Charles Christian Coulibaly
Ingénieur agronome
Directeur adjoint du développement rural
Ministère de l'agriculture

ZAMBIE

Mukenge Jethro Mutti
Minister of State

Daniel Hanene Luzongo
Permanent Secretary

Joshua Machila Lumina
Deputy Director of Agriculture

Sandford K. Mayowe
Chief Fisheries Training Officer
Ministry of Lands and Natural Resources

B. OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES N'APPARTENANT PAS A LA REGION

CANADA

Joseph H. Hulse
Special Adviser to the President
Canadian International Development Agency, Ottawa

PAYS-BAS

Herman de Bruin
Agricultural Attaché, Royal Netherlands Embassy, Tunis

Hendrik Broekhuizen
Engineer, Animal Husbandry Division
Ministry of Agriculture, The Hague

ROYAUME-UNI

Patrick C. Duff
Secretary, FAO National Committee for U.K., London

Alexander B. Edington
Associate Director, Information and Research, CEDO, London

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Ralph W. Phillips
Director, International Organizations Staff
US Department of Agriculture, Washington

James A. Black
Development Officer
US Department of Agriculture, Washington

Salvatore di Palma
Fisheries Attaché for Africa, US Embassy, Abidjan

Marjorie S. Belcher
Africa Bureau, Agency for International Development Department
of State, Washington

Nels M. Konnerup
Livestock Specialist, Agency for International Development Office
of Agriculture and Fisheries, Washington

C. REPRESENTANTS DES ORGANISMES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)

Robert K.A. Gardiner
Secrétaire exécutif

Frank E. Pinder
Conseiller spécial du Secrétaire exécutif

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

Mustapha Filali
Directeur
Bureau de l'Organisation internationale de travail

FONDS INTERNATIONAL DE SECOURS A L'ENFANCE (FISE)

Paul Jacques Biron
Regional Food Conservation Adviser
Office of Director for West-Central Africa, Abidjan

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

Roger Genoud
Représentant résident du PNUD en Algérie

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

G. Peissel
Directeur de la Division des relations extérieures et des services généraux, Rome

Robert Roussel
Conseiller principal, Alger

D. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)

Abdel-Karim El Saeed
Agronome, Abidjan

ORGANISATION COMMUNE AFRICAINE, MALGACHE ET MAURITIENNE (OCAM)

Séraphim Ogou Daix
Chef de la Division du développement économique

E. SECRETARIAT DE LA CONFERENCE

Secrétaire de la Conférence
Chargé des rapports
Administrateur
Chargée des documents
Chargé de l'information
Interprètes

Traducteurs

Secrétaires

Adjoint à l'information

Y. Habtu
W.H.L. Allsopp
G. Tedesco
Mme A. Miceu
M. Benaissa
Mlle C. Liou
Mlle D. Porret
A. Sifré
A. Solé-Leris
P. Savary
P. Clinquart
Mlle Calderbank
Mme V. Capitani
Mme J. Jabes
Mlle G. Krutze
Mme R. Laurent
Mlle A. Plier
Mme L. Rigassi
R. Kobi

F. PERSONNEL DE LA FAO PARTICIPANT A LA CONFERENCE

A.H. Boerma	Directeur général
Miss H. Lawrie	Assistante personnelle du Directeur général
Colin Mackenzie	Attaché de presse

Personnel régional pour l'Afrique

M.C. Mensah	Représentant régional de la FAO pour l'Afrique
Y. Habtu	Représentant régional adjoint de la FAO pour l'Afrique
W. Habashi	Directeur de la Division mixte de l'agriculture CEA/FAO, Addis-Abéba
W.H.L. Allsopp	Fonctionnaire régional des pêches, Accra
M. Benaissa	Conseiller régional de l'information, Accra
St. G.C. Cooper	Chef de la Section de la planification et des services agricoles, Division mixte de l'agriculture CEA/FAO, Addis-Abéba
M. Jevremovic	Fonctionnaire régional de la production végétale et de la protection des plantes, Accra
M. Leroy	Economiste (planification) Division mixte de l'agriculture CEA/FAO, Addis-Abéba
E.A. Okwuosa	Economiste (planification) Division mixte de l'agriculture CEA/FAO, Addis-Abéba
C. Pierson	Spécialiste de l'organisation de la recherche agricole, Zone soudanienne, Programme de coopération FAO/SIDA, Accra
R.W. Steiner	Bureau BAD/FAO, Abidjan
F. Stoces	Chef de la Section économie et planification, Division mixte de l'agriculture CEA/FAO
M. E.R. Thomas	Fonctionnaire régional de la production et de la santé animales, Accra

Département du développement

P. Terver	Sous-Directeur général
E.M. West	Directeur du groupe de l'élaboration des programmes
S.C. Sar	Chef du Service Afrique
C. Brochu	Centre d'investissement
Miss A. Zampieri	Secrétaire de M. Terver

Département de l'agriculture

M.H. French	Spécialiste de la production des bovins de boucherie, Division de la production et de la santé animales
H. von Hülst	Chef du Service du génie agricole
P. Petterson	Chef par intérim du Service de la production des cultures et des herbages

Département économique et social

E. M. Ojala	Sous-Directeur général
K. L. Bachman	Directeur de la Division de l'analyse économique
R. Devred	Spécialiste de l'organisation de la recherche
M. Perissé	Chargé de la planification et de l'élaboration des programmes
M. Reklewski	Economiste, Division de l'analyse économique
J. Wolf	Economiste principal, Division des produits et du commerce international

Département des pêches

Roy I. Jackson	Sous-Directeur général
H. C. Winsor	Directeur du Service des opérations
J. Carros	Fonctionnaire de liaison des pêches

Département des forêts

R. G. Fontaine	Directeur de la Division des ressources forestières
R. Baltaxe	Chef du Bureau Afrique

Bureau des affaires générales et de l'information

T. Kaghan	Directeur de la Division de l'information
P. Mengin	Chargé de l'information, Division de l'information
R. Gnani	Centre de documentation
G. Tedesco	Chef de la Section de la programmation des conférences

Bureau consultatif de politique générale

H. Quaix	Economiste principal
----------	----------------------

Représentant de la FAO dans le pays

R. van den Ameele	Représentant de la FAO en Algérie
-------------------	-----------------------------------

G. COMITE D'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT HOTE

B. Chenni	Fonctionnaire de liaison de la Conférence
H. Foudhil	Chargé des transports
Z. Kerkar	Chargé du protocole
M. O. Arab	Chargé de l'information, de la liaison et du logement

ANNEXE IV

LISTE DES DOCUMENTS

Information générale

ARC/70/INF/1	Note d'information
ARC/70/INF/1 (a)	Formule d'inscription
ARC/70/INF/2	Calendrier provisoire
ARC/70/INF/3	Liste des documents
ARC/70/INF/4	Recommandations de la cinquième Conférence régionale FAO pour l'Afrique et mesures prises
ARC/70/INF/5	Liste des participants (Comités techniques)
ARC/70/INF/6 Rev. 1	Liste des fonctionnaires de la FAO participant à la sixième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique
ARC/70/INF/7	Liste des participants (Conférence plénière)
ARC/70/INF/8	Exposé de M. P. Terver

Documents de base

ARC/70/1	Ordre du jour provisoire
ARC/70/1 (a)	Ordre du jour provisoire annoté
ARC/70/2	Examen des activités de la FAO dans la région par le représentant régional
ARC/70/3	Incidences de l'étude mondiale du PIM au plan des politiques intéressant la Région, et leur relation avec la deuxième Décennie pour le développement
ARC/70/4	Recherche agricole
ARC/70/4 (a)	Introduction au document de la Conférence régionale ARC/70/4
ARC/70/5	Développement des cultures vivrières
ARC/70/6	Développement de l'élevage
ARC/70/6/Add. 1	Recommandations et résumé des débats de la deuxième Conférence régionale FAO sur la production et la santé animales en Afrique
ARC/70/7	Développement des pêches
ARC/70/8	Commerce intrarégional
ARC/70/8/Add. 1	Perspectives concernant les possibilités du commerce agricole intra-sous-régional pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (1970-1980)
ARC/70/9	Les possibilités d'investissements agricoles en Afrique
ARC/70/10	Le rôle des moyens d'information dans la mobilisation des ressources humaines pour le développement rural
ARC/70/11	Pas de document
ARC/70/12	Complément du document CL 55/9 sur le programme à moyen terme, destiné à la Conférence régionale pour l'Afrique
ARC/70/12 (a)	Propositions en vue des activités et programmes à moyen terme (note du Directeur général)
ARC/70/12/Add. 1	Programme de travail et budget à moyen terme, Division mixte de l'agriculture CEA/FAO

Documents distribués à la Conférence

ARC/70/CONF/1
ARC/70/CONF/2
ARC/70/CONF/3
ARC/70/CONF/4
ARC/70/CONF/4 (a)

ARC/70/CONF/5

Exposé liminaire du Directeur général
Exposé du Secrétaire exécutif de la CEA
Exposé du Représentant régional
Exposé du Directeur exécutif du PAM
Activités africaines entreprises conjointement avec
d'autres institutions des Nations Unies et organismes
connexes: Programme alimentaire mondial
Exposé de M. Michel Cépède, Président indépendant
du Conseil de la FAO

Rapports

ARC/70/REP/I
Rev. 1

ARC/70/REP/II
Rev. 1

ARC/70/REP/III

Rapport du Comité technique I

Rapport du Comité technique II

Rapport de la session plénière de la Conférence
régionale

ANNEXE V

RESUME DES RECOMMANDATIONS SUR LES MESURES A COURT TERME

I. Activités régionales générales

A l'intention de la FAO

1. Encourager l'harmonisation entre les plans nationaux des pays où règnent des conditions écologiques complémentaires et caractérisés par des contraintes économiques et des politiques de développement analogues, en organisant des réunions auxquelles participeraient à la fois des responsables de politiques et des planificateurs appartenant à des Etats Membres. (78)
2. Lors des futures conférences régionales, l'étude de tous les points d'ordre du jour de caractère technique devra être confiée à des comités techniques. Tenir compte des conclusions du deuxième Congrès mondial de l'alimentation lors de la formulation de la stratégie de la deuxième Décennie pour le développement et dans la mise en oeuvre du Plan indicatif mondial. (186)
3. Des délégations se sont félicitées de la décision du Directeur général d'élever le Représentant régional au rang de Sous-Directeur général et ont demandé qu'on augmente en conséquence les responsabilités et l'autorité du Bureau régional afin de coordonner l'activité des représentants dans les pays et du personnel FAO affecté aux programmes de terrain en multipliant les fonctionnaires qualifiés. Diverses suggestions ont été en outre formulées pour financer le renforcement du personnel permanent dans la Région, le cas échéant en affectant aux activités de terrain certains postes et certaines ressources budgétaires actuellement dévolus au Siège. (59)
4. Nommer des représentants de la FAO dans tous les pays afin de mieux coordonner leurs programmes agricoles. (61)
5. En ce qui concerne les programmes exécutés par la FAO ou parrainés bilatéralement, certaines critiques ont été formulées sur les missions et sur les retards de transmission dont souffrent les recommandations relatives aux projets. On a demandé instamment de renforcer au maximum la collaboration entre les pays, notamment en ce qui concerne les activités régionales de recherche. (60).
6. Réalité et urgence d'une politique commune des Nations Unies pour l'agriculture africaine où seraient efficacement coordonnées les activités de la FAO, de la CEA, de l'OUA et de toutes les sources bilatérales, en tenant dûment compte des objectifs nationaux, mais sans jamais perdre de vue la complémentarité et les objectifs régionaux. Des convergences de vues sur les priorités évidentes acceptées pour la Région apparaissent dans les directives du Plan indicatif mondial, dans les plans de développement formulés par les pays, dans les programmes sous-régionaux et dans les objectifs des groupements économiques régionaux. (62)
7. La Conférence a soutenu la philosophie et les principes défendus par le rapport Pearson; elle a fait siennes les recommandations pratiques formulées par le Congrès mondial de l'alimentation et a encouragé l'adoption d'une programmation par pays intégrant l'assistance technique dans les plans de développement nationaux. (63)
8. La Conférence a préconisé la création d'une Commission sur l'utilisation des terres et des eaux, des études spéciales sur les problèmes propres à la conservation des milieux africains et des recherches sur les problèmes socio-économiques liés à l'agriculture et aux investissements. (64)

A l'intention des gouvernements

9. A l'avenir, les exposés nationaux devront faire davantage de place aux commentaires sur la déclaration de politique du Directeur général et réduire le nombre des statistiques détaillées concernant les résultats agricoles obtenus dans le pays lesquelles, doivent être présentées par écrit; les pays devraient également rendre compte des actions entreprises à la suite des résolutions des conférences passées. (49)

10. La Conférence a soutenu la philosophie et les principes défendus par le rapport Pearson, elle a fait siennes les recommandations pratiques formulées par le Congrès mondial de l'alimentation et a encouragé l'adoption d'une programmation par pays intégrant l'assistance technique dans les plans de développement nationaux. (63)

11. Création d'une Commission sur l'utilisation des terres et des eaux, d'usines pour le montage de matériel destiné à la mécanisation des exploitations; études spéciales sur les problèmes propres à la conservation des milieux africains; le recensement mondial de l'agriculture; recherche sur les problèmes socio-économiques liés à l'agriculture et aux investissements. (64)

II. Plan indicatif mondial

A l'intention de la FAO

1. Le Plan indicatif mondial devrait porter sur les pays en développement et développés, et évaluer l'incidence des produits synthétiques sur les produits agricoles d'exportation de l'Afrique et étudier les problèmes qui en découlent. (50-62-82)

2. Réunir une Conférence régionale de statisticiens et de planificateurs, entretenir des contacts plus étroits entre la FAO et les planificateurs nationaux, en envoyant en mission le personnel du PIM pour faire le bilan des nouveautés en matière de planification à long terme, échanger des renseignements, proposer des orientations économiques tant aux responsables des politiques nationales qu'aux organes internationaux, aider à diffuser auprès d'autres pays l'expérience acquise. (76)

3. Encourager le plus tôt possible des réunions de planificateurs pour étudier les incidences d'intérêt commun déjà soulignées dans le PIM au plan des politiques agricoles. (79)

4. Dans une seconde phase, les réunions devraient grouper des responsables de politiques: analyse comparée des plans nationaux, conclusion des réunions de planificateurs en matière de politique, actions pratiques particulières en vue de promouvoir la coopération dans le domaine de la planification du développement agricole, de la recherche, de la formation et de l'expansion du commerce agricole. Ces colloques devraient être organisés en collaboration avec les institutions multinationales les plus appropriées afin que les pays intéressés en retirent le bénéfice plus immédiat et que les ressources du Secrétariat soient utilisées de manière plus efficace. (80)

5. Appui vigoureux aux recommandations formulées par le deuxième Congrès mondial de l'alimentation sur la libéralisation des politiques protectionnistes de production et d'échange adoptées par les pays industrialisés ainsi qu'à l'étude entreprise par la FAO en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe sur leurs problèmes et leurs politiques agricoles. Cette étude devrait examiner les modifications sectorielles qu'il faut introduire dans les pays industriels avancés pour accueillir les quantités croissantes d'exportations à faible coefficient technologique et à fort coefficient de main-d'oeuvre en provenance de pays en développement. (81)

6. Proposition du deuxième Congrès mondial de l'alimentation en vue d'une étude de la FAO sur les avantages comparés de divers emplacements pour la production et le traitement des produits agricoles, en collaboration avec d'autres organismes intéressés. (82)

7. Considérant l'inquiétude croissante que suscitent le sous-emploi et le chômage ruraux, analyser les politiques de modernisation agricole les plus appropriées compatibles avec un revenu agricole stable et rémunérateur pour les masses rurales. Le rôle de la mécanisation dans le développement agricole et ses incidences sur le marché de l'emploi. (84)

8. Création d'un programme relatif aux biens de production dont il a été question lors du deuxième Congrès mondial de l'alimentation et des précédentes Conférences de la FAO. (85)

A l'intention des gouvernements

9. Encourager l'harmonisation entre les plans nationaux de pays où règnent des conditions écologiques complémentaires et caractérisés par des contraintes économiques et des politiques de développement analogues, en organisant des réunions auxquelles participeraient à la fois des responsables de politiques, des planificateurs appartenant à des Etats Membres et des fonctionnaires de la FAO. (78)

10. Première phase: réunions de planificateurs pour examiner les incidences d'intérêt commun du PIM au plan des politiques agricoles. (79)

11. Deuxième phase: réunions de responsables de politiques pour analyser les plans nationaux de développement, au sujet des conclusions des réunions de planificateurs au plan des politiques, visant à des mesures pratiques particulières pour promouvoir la coopération en matière de planification du développement agricole, de formation à la recherche d'expansion du commerce agricole (80).

12. Considérant l'inquiétude croissante que suscitent le sous-emploi et le chômage ruraux, analyser les politiques de modernisation agricole les plus appropriées compatibles avec un revenu agricole stable et rémunérateur pour les masses rurales, étudier le rôle de la mécanisation dans le développement agricole et ses incidences sur le marché de l'emploi. (84)

III. Cultures alimentaires

A l'intention de la FAO

1. Poursuivre des recherches bien orientées sur les cultures alimentaires en créant des programmes adéquats et coordonnés à l'échelon régional ou sous-régional. (88)

2. Fournir une aide immédiate à la région en cherchant les débouchés possibles dans divers pays pour les cultures alimentaires, étant donné qu'on manque d'informations tant sur les problèmes techniques que sur les marchés. (92)

3. Créer un "réservoir" de personnel technique possédant de l'expérience dans certaines spécialités, afin de pallier en partie la pénurie de personnel expérimenté dans certains pays. Former les ressortissants de la région dont on a besoin à tous les niveaux pour remplacer le personnel étranger. (93)

4. Pour favoriser le développement des cultures alimentaires, il est nécessaire de prévoir un programme pour certaines cultures essentielles qui aurait les objectifs suivants:

- a) assurer en coopération des recherches et la formation du personnel.
- b) promouvoir l'échange d'informations et de données d'expériences entre pays.
- c) utiliser au maximum les établissements et les experts nationaux et internationaux disponibles.
- d) encourager l'adoption de politiques nationales et sous-régionales efficaces en matière de cultures alimentaires.
- e) circonscrire les autres problèmes critiques que pose le développement des cultures alimentaires, notamment la lutte contre les insectes et les maladies, ainsi que l'étude de l'emploi des herbicides. (96)

5. Organiser avec une aide financière multilatérale et bilatérale, des programmes à l'échelon de la région ou du groupe de pays sur le sorgho, le millet et le maïs, sur les légumineuses à grains, sur le blé et les plantes-racines. Etendre à d'autres pays intéressés des projets multinationaux tels que le programme de l'ADRAO sur le riz. (93, 96, 97)

A l'intention des gouvernements

6. La nécessité de la diversification et de l'autosuffisance nationale, puisque l'immense variété des conditions climatiques et écologiques pourrait permettre de produire presque toutes les denrées alimentaires dont l'Afrique a besoin en évitant le retour périodique des pénuries. Mettre l'accent sur l'amélioration de l'emmagasiner et de la recherche sur la biochimie du traitement des produits alimentaires tropicaux et des denrées périssables afin d'assurer dans des conditions d'efficacité l'emmagasiner et la distribution dans les régions rurales. (50)

7. Création de stimulants pour accroître la production et modifier les tendances actuelles en résolvant les difficultés de commercialisation et en créant de nouveaux marchés possédant les moyens d'emmagasiner adéquats afin de faire face au problème des excédents alimentaires et de stabiliser les prix. Etant donné qu'elles apporteront une contribution plus importante que par le passé en développant les industries locales et en accroissant les gains de devises, les politiques relatives à la production des cultures vivrières présentant de l'importance dans les plans nationaux de développement intégrés. (89)

8. Unités de multiplication de semences en vue de distribuer les variétés à rendement élevé lorsque c'est nécessaire ; introduction de techniques modernes, assortie d'un travail de vulgarisation, de pratiques culturelles et de la réalisation de conditions préalables très strictes touchant l'organisation de l'infrastructure, l'équipement et les moyens de crédit. Les facteurs de production secondaires comme l'irrigation sont essentiels pour tirer tout le parti possible des variétés introduites. D'autre part, les plus grands efforts doivent être faits pour utiliser des variétés améliorées moins exigeantes que les variétés à rendement élevé afin d'accroître les rendements. Il faut s'employer à introduire et à tester les variétés dans des conditions écologiques différentes. (90)

IV. Elevage

A l'intention de la FAO

1. Aider à créer des zones exemptes de maladies pour l'élevage et la production de viande à cause de l'importance accrue du développement de l'élevage en Afrique, étant donné que le bétail figure parmi les trois articles d'exportation essentiels de l'Afrique dans les perspectives du Plan indicatif mondial. (51)

2. a) Fournir tous les renseignements pertinents, notamment les résultats des conférences internationales ayant un rapport avec les travaux de la Conférence régionale et de ses comités techniques.

b) Aider les autorités compétentes à créer et à circonscrire précisément des zones réputées exemptes de peste bovine pour faciliter le commerce international de la viande à partir de ces régions.

c) Compte tenu des immenses superficies qui pourraient être utilisées pour le développement de l'élevage grâce à un programme d'ensemble de lutte contre la mouche tsé-tsé en Afrique, il faudrait établir l'éradication de cette mouche sur les mêmes bases que la campagne anti-acridienne.

d) Il conviendrait de lancer une campagne contre la péri-pneumonie bovine analogue aux mesures efficaces qui ont été prises pour lutter contre la peste bovine.

e) Encourager les projets de formation adaptés aux conditions locales de l'élevage avec l'assistance technique et financière du PNUD.

f) Aider les Etats Membres à demander conseil sur la rationalisation et la réglementation des feux de brousse, ainsi que sur l'amélioration des pratiques d'utilisation des terres. (98)

3. A l'avenir, les documents présentés à la Conférence devraient résumer les activités concernant les problèmes de l'élevage dans la région (santé animale, pratiques en matière de production animale, préparation et manutention des viandes et du lait, production fourragère, commercialisation du bétail et des produits animaux) en indiquant comment les résolutions des réunions précédentes ont été appliquées. A partir de ces analyses, des programmes concrets acceptables sur le plan régional pourraient être proposés.

Les conditions sont très favorables à une action régionale dans les domaines suivants:

- a) Conclusion de dispositifs zoosanitaires entre pays.
 - b) Importation de sperme et développement des moyens d'insémination artificielle en vue de l'amélioration du bétail.
 - c) Aménagement des parcours et pratiques d'alimentation du bétail.
 - d) Fourniture de types améliorés de petit bétail et de volaille.
 - e) Problèmes de l'élevage dans les groupes sous-régionaux ou écologiques.
 - f) Développement des produits laitiers. (99)
4. Etablir un bilan des résultats obtenus par chaque grand projet dans la région d'Afrique afin de coordonner les activités entre les pays de la région. (100)
5. Accorder plus d'attention aux problèmes de l'élevage en Afrique du Nord. (102)
6. Elaborer une stratégie du développement de l'élevage englobant tous les problèmes connexes (production, santé, industrie laitière, commercialisation, transport, abattoirs, emmagasinage en chambre froide, etc.) car l'échange coordonné de renseignements sur les moyens de formation et de recherche ainsi que sur les résultats de la recherche devraient contribuer à renforcer la coordination entre les pays d'Afrique dans le domaine du développement de l'élevage. (103)
7. Doter le Bureau régional de moyens et de pouvoirs accrus afin de lui permettre de fournir effectivement les services afférents aux domaines prioritaires énumérés ci-dessus et à ceux qui seraient éventuellement signalés dans les programmes nationaux de développement. (104)
8. Le Bureau régional devrait tenir son personnel parfaitement au courant des décisions prises au cours des réunions internationales et des réunions techniques inscrites au calendrier. Accorder une aide technique par groupe de pays pour les recensements du cheptel. (105)
9. Un Institut de recherche régional sur l'aménagement des parcours afin de créer, d'entretenir ou d'améliorer la végétation des parcours dans les zones arides de l'Afrique; il aurait également vocation de recherche, servirait de centre pour la formation d'un personnel national et permettrait d'effectuer des études connexes sur les conditions sociales, économiques, écologiques et foncières, notamment des études sur le pâturage nomade. (106)
10. Etudier les conséquences et les dangers que peut éventuellement présenter pour les êtres humains la consommation de viande provenant d'animaux nourris avec des antibiotiques, des hormones ou des substances analogues, destinées à accroître le poids vif. Les études nécessaires devront être entreprises et leurs résultats diffusés le plus vite possible. (107)
11. Réunir une équipe chargée d'une enquête régionale sur les pâturages, moyen indispensable pour obtenir les données permettant d'évaluer les projets d'investissement potentiel et d'établir sur des bases solides de nouveaux programmes de recherche et de développement intégré. (108)

12. Cours de formation régionaux sur l'aménagement des pâturages et des parcours. Informations sur les cours de formation laitière à l'intention des pays francophones et anglophones. (109)

13. La Conférence a fait siennes les recommandations de la Consultation de Buenos Aires sur la viande et la volaille et a demandé au Directeur général d'en informer le Comité des produits. (111)

A l'intention des gouvernements

14. Mettre en place des structures et des services appropriés, en même temps qu'on adoptera les mesures de législation agraire qui s'imposent et qu'on améliorera les pratiques foncières, pour améliorer à tous ses stades le développement de l'élevage. Des moyens de crédit agricole devraient être accordés plus largement pour satisfaire les besoins en matière d'élevage et d'utilisation rationnelle des pâturages. Il conviendrait de multiplier les points d'eau et d'éviter qu'ils soient mal utilisés. (98)

15. Fournir une aide technique par groupe de pays pour assurer la bonne marche du recensement du cheptel. (105)

16. Intégration des cultures céréalières, des cultures fourragères et de la production animale, car cette association présente une importance particulière pour la rotation des cultures, l'amélioration de l'alimentation animale, la conservation des sols et la stabilisation de la production. On a également souligné que les légumineuses fourragères pourraient avantageusement remplacer les jachères improductives. (110)

17. Dans le cadre du projet international de développement laitier parrainé par la FAO et le PAM, la FAO s'est déclarée prête à aider les pays en développement à obtenir l'aide extérieure nécessaire pour la mise en oeuvre de leurs plans pour l'expansion et d'amélioration de la distribution du lait et pour le développement laitier national. (112)

V. Pêches

A l'intention de la FAO

1. Passer immédiatement à la création d'une commission des pêches dans les eaux intérieures. Problèmes de la pêche le long des côtes africaines et nécessité d'introduire des mesures de réglementation en collaboration avec les Etats non africains exploitant ces ressources. Des délégations ont fait allusion à la conférence sur le droit de la mer que l'on envisage de tenir et ont demandé instamment une réunion préparatoire des Etats africains. La Conférence a longuement débattu les questions halieutiques et a demandé avec insistance que cette procédure soit poursuivie afin de garantir que cet important secteur du Plan indicatif mondial reçoive l'attention et la priorité voulues dans les programmes nationaux et dans ceux de la FAO. (52)

2. Divers problèmes communs évoqués par les délégations font nettement apparaître la possibilité d'une action commune d'assistance technique en vue de leur solution concrète à l'échelon sous-régional ou régional. Il s'agirait notamment d'entreprendre des études aboutissant à des projets bancaables sur les questions suivantes: optimisation des investissements dans la construction de bateaux pour assurer l'efficacité de la pêche intérieure artisanale à fort coefficient de main-d'oeuvre, en mer, dans les lacs et dans les cours d'eau; recensement exhaustif de la pêche artisanale; traitement économique des produits de la pêche qui pourraient être commercialisés et emmagasinés dans des conditions de climat différentes sans perdre leur valeur alimentaire; marchés intrarégionaux, évaluation économique des inputs devant bénéficier d'investissements; enquête sur la consommation de protéines (poisson/viande); manuels et films fixes à l'usage des vulgarisateurs et des établissements de formation; évaluation du potentiel des eaux saumâtres des lagunes en Afrique de l'Ouest; recherche sur les espèces de prêtant à la pisciculture commerciale et qui seraient adaptables à l'Afrique. (116)

3. On a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'un échange continu d'informations sur l'évolution qui se poursuit dans les pays d'Afrique. On a déploré la grave lacune particulière à la région que constitue l'absence d'un bulletin régional FAO d'informations sur les pêches pour assurer de tels échanges de renseignements. Comblar cette lacune d'urgence et par priorité en créant et en finançant un tel bulletin au niveau du Bureau régional. (117)
4. Renforcement des services assurés par le personnel de la FAO en poste en Afrique pour aider à délimiter et à élaborer des programmes d'action en matière de développement et d'investissements. Prévoir un personnel régional correspondant à l'importance des programmes d'action de la FAO et des gouvernements dans la région. (118)
5. Importance qui s'attache à l'exploitation d'espèces comme les crevettes, les langoustes, les thonidés et les sardinelles, qui peuvent donner des rendements élevés ou présenter une grande valeur à l'exportation. Etant donné qu'il est urgent d'obtenir des résultats sous forme d'un accroissement de production dans des conditions d'efficacité, il faut élaborer des projets orientés vers la production et la commercialisation industrielle et conduisant à des investissements immédiats, aussi bien que des projets comportant des études biologiques et des enquêtes d'évaluation des stocks qui conduisent à des investissements à plus long terme. (119)
6. Soutenir plus vigoureusement le Comité FAO des pêches pour l'Atlantique centre-est pour ses réunions et pour les projets qu'il pourrait envisager, en recourant au besoin à des sources de financement extra-budgétaires comme cela se fait dans le cas de la Commission des pêches pour l'océan Indien. (120)
7. Tout en reconnaissant qu'il est prévu de faire une certaine place aux pêches dans l'examen du commerce intrarégional, la Conférence a constaté avec préoccupation que le programme de travail de la Division mixte de l'agriculture CEA/FAO ne comportait pas d'études sur les pêches analogues aux études sur l'élevage prévues dans le projet 3. Elle demande instamment que soit entrepris un projet sur le développement des pêches analogue au projet 3. (121)
8. Convoquer une réunion des autorités nationales compétentes pour l'approbation définitive des établissements régionaux et sous-régionaux dont la FAO a précédemment dressé la liste. Préparer, en collaboration avec les Etats, les programmes de formation et d'enseignement appropriés pour ces établissements. Elaborer des projets concernant de tels établissements et les défendre auprès des organismes de financement, y compris au besoin le financement préalable pour la formation d'un personnel enseignant national. (124)
9. Les Gouvernements africains devraient se réunir, compte tenu de l'urgence, en 1971, pour harmoniser leurs points de vue et pour étudier les meilleurs moyens d'assurer la conservation des ressources et la réglementation de la pêche dans toutes les mers entourant l'Afrique. La FAO doit aider à la convocation de cette réunion et étudier la possibilité d'en assurer le patronage conjointement avec l'OUA. (77, 126)
10. La Conférence a noté que le Bureau régional pour l'Afrique ne compte qu'un seul spécialiste des pêches et recommande au Directeur général de rechercher les moyens de renforcer le personnel régional des pêches, qui devrait comporter notamment un statisticien chargé de coordonner les systèmes nationaux de rassemblement des données et de faciliter les échanges de renseignements. (127)
11. Création d'une commission des pêches dans les eaux intérieures en Afrique, et examen d'ici avril 1971 de l'état d'avancement de travaux. (128)
12. Un questionnaire sur le champ d'action de cette Commission devra être diffusé et les Etats Membres devront répondre pour la fin de 1970. (131)

13. Les Etats Membres africains sont invités à participer pleinement à la consultation ad hoc appelée à créer une commission des pêches dans les eaux intérieures avant la session tiendra le COFI en avril 1971. (133)

A l'intention des gouvernements

14. Il conviendrait de mobiliser les investissements et les efforts nationaux afin d'obtenir le rendement maximum dans l'exploitation des ressources halieutiques en vue du développement artisanal et industriel. Les délégations des pays possédant des moyens de formation ont proposé d'accueillir des étudiants d'autres pays. (52)

15. Nécessité d'élaborer des projets orientés vers la production et la commercialisation industrielle et conduisant à des investissements immédiats, aussi bien que des projets comportant des études biologiques et des enquêtes d'évaluation des stocks qui conduisent à des investissements à plus long terme, notamment en ce qui concerne les crevettes, les langoustes, les thonidés et les sardinelles. (119)

16. Le risque de pollution qui pèse sur les pêches du fait de l'utilisation des pesticides et des détergents. (122)

17. Les Gouvernements africains devraient se réunir, compte tenu de l'urgence, en 1971, pour harmoniser leurs points de vue et pour étudier les meilleurs moyens d'assurer la conservation des ressources et la réglementation de la pêche dans toutes les mers entourant l'Afrique. La FAO doit aider à la convocation de cette réunion et étudier la possibilité d'en assurer le patronage conjointement avec l'OUA. (77, 126)

18. La FAO invitera les Etats Membres africains à participer à des consultations ad hoc, qui doivent se tenir à Rome immédiatement avant la sixième session du COFI. (15-21 avril 1971). Le Département des pêches donnera aux gouvernements africains des avis sur l'importance de ces consultations et sur celle de la sixième session du COFI qui, on l'espère, appuiera les conclusions atteintes au cours de ces consultations. Tous les Etats Membres africains pourront participer pleinement et sur un pied d'égalité à la consultation, et ils pourront assister à la session du COFI en qualité de membres ou d'observateurs selon le cas. (133)

VI. Le Commerce intrarégional

A l'intention de la FAO

1. Les délégations ont toutes souligné qu'il était important de développer le commerce intrarégional et les études de marché dont les problèmes ont été bien définis par le Comité technique au cours de ses débats. Accélération des procédures d'investissement pour faciliter le développement agro-industriel, pour stimuler le crédit agricole et pour moderniser les structures rurales. (53)

2. Collaborer avec les pays de la région et l'OUA pour encourager le commerce intrarégional donnant suite ainsi à la première phase des diverses études sous-régionales effectuées dans le cadre du projet 39 de la CEA/FAO. (77)

3. Effectuer des études ultérieures sur les débouchés intérieurs et extérieurs des produits agricoles transformés et des produits manufacturés tirés des produits agricoles. (135)

4. La FAO et la CEA devraient prendre de nouvelles mesures pour promouvoir le commerce intrarégional, en collaboration avec le GATT et la CNUCED ainsi qu'avec d'autres organismes régionaux; organiser des réunions d'importateurs et d'exportateurs pour étudier les possibilités d'échanges à l'intérieur de la région; diffuser plus largement les informations sur le marché, notamment en distribuant aux entreprises commerciales le bulletin d'information sur les marchés publié par la

CEA; renforcer le centre de promotion du commerce et le centre du commerce panafricain; intensifier les études de marché; encourager l'organisation d'une fédération des chambres de commerce africaines; promouvoir la constitution, à l'échelon de la région, de réserves de produits essentiels; former des Africains aux techniques de l'exportation. (140)

5. Compte tenu de ce qui s'est passé dans la région, la FAO et la CEA devraient s'assurer que l'aide alimentaire fournie au titre du Programme alimentaire mondial, ou émanant de sources bilatérales, ne perturbent pas les structures normales de la production et du commerce. (141)

6. Des études ultérieures devraient s'appuyer sur l'évaluation des caractéristiques écologiques des divers pays et chercher les moyens de réduire les coûts de production afin de rendre les prix compétitifs. Les échanges non comptabilisés constituant une partie importante du commerce intrarégional, il conviendrait d'en faire une étude détaillée. Outre la complémentarité sous-régionale, il conviendrait d'examiner la complémentarité entre pays. Les groupements sous-régionaux ne devraient pas être hermétiques, puisque des pays entretiennent parfois des rapports commerciaux importants avec des voisins appartenant à d'autres sous-régions. L'OUA devrait être invitée à jouer un rôle actif à cet égard. (143)

7. Compte tenu des insuffisances dont souffre la phase I en matière de données, les résultats ne pouvaient être qu'approchés. Au cours des phases II et III, il faudrait examiner avec soin la structure des pratiques agricoles actuelles, comparer ces pratiques avec les possibilités de développement et recommander des moyens permettant d'améliorer la situation actuelle. Le PNUD et d'autres organisations multilatérales et bilatérales devront être invités à fournir une aide en vue de l'achèvement rapide des phases ultérieures de cette étude. (142, 146)

A l'intention des gouvernements

8. Collaborer avec les pays de la région et l'OUA pour favoriser le commerce intrarégional en application de la première phase des diverses études sous-régionales conduites dans le cadre du projet 39 de la CEAT/FAO. (77)

9. Les pays doivent s'efforcer de supprimer les barrières douanières et d'accorder des tarifs préférentiels pour la circulation des biens et services à l'intérieur de la région, d'harmoniser les législations commerciales, normes, catégories de qualités, poids et mesures; encourager la prise en main du commerce par les ressortissants du pays. (139)

10. La suppression des barrières douanières et la réorientation des liens commerciaux avec les anciennes métropoles relèvent d'une décision politique des gouvernements; il en va de même pour la création d'une union de paiements destinée à réduire les difficultés de paiement, ainsi que l'harmonisation des politiques et des programmes nationaux. L'OUA devrait être associée de très près aux études sur le commerce intrarégional. Une étude spéciale devrait être faite sur les accords commerciaux existant entre les pays africains et les anciennes métropoles. La Conférence a estimé que la FAO et la CEA devraient prendre de nouvelles mesures pour promouvoir le commerce intrarégional en coopération avec le GATT, la CNUCED et d'autres organismes régionaux. Organiser des réunions d'importateurs et d'exportateurs pour étudier les possibilités d'échanges; diffuser plus largement des informations sur le marché, notamment en distribuant aux entreprises commerciales le bulletin d'information sur les marchés publié par la CEA; renforcer le centre de promotion et du commerce et le centre du commerce panafricain; intensifier les études de marché; encourager l'organisation d'une fédération des chambres de commerce africaines; promouvoir la constitution, à l'échelon de la région, de réserves de produits essentiels; former des Africains aux techniques de l'exportation. (140)

11. Les pays devraient promouvoir davantage le commerce intrarégional en réservant les activités commerciales à leurs ressortissants. (141)

12. La Conférence a reconnu qu'il existait un conflit apparent entre les objectifs nationaux (auto-suffisance et diversification) et la nécessité de promouvoir le commerce intrarégional par la spécialisation. Elle a demandé aux pays eux-mêmes d'harmoniser leur politique de développement agricole afin d'éviter les doubles emplois et le gaspillage. (144)

13. La FAO et la CEA devraient organiser conjointement des réunions intergouvernementales pour garantir la coopération dans la promotion du commerce intrarégional. (145)

VII. Possibilités d'investissement

A l'intention de la FAO

1. Le document sur les possibilités d'investissement agricole aurait dû contenir une analyse plus approfondie des différents types possibles de projets pouvant conduire à une accélération du financement des investissements dans l'agriculture. (147)

2. La Conférence s'est inquiétée de la lourdeur des procédures adoptées par la BIRD pour évaluer les projets et lui a demandé d'adopter des méthodes plus souples et plus expéditives. (148)

3. Nécessité de former le personnel local à la méthodologie de la préparation et de la gestion des projets bancables ; il a été demandé instamment à la FAO de fournir cette formation pour la région. (150)

4. Etant donné que les investissements dans le développement des cultures vivrières revêtent une grande importance économique, il est nécessaire de financer des activités de soutien et des projets connexes tels que ceux qui portent sur les routes, les moyens de commercialisation et les autres infrastructures. (151)

5. En dehors des critères traditionnels appliqués par les institutions bancaires tels que taux de rentabilité, gains et économies de devises, possibilités d'emploi offertes, répercussions sur l'économie nationale et sur le revenu des agriculteurs, les banques devraient attacher beaucoup plus d'importance aux aspects socio-économiques. (152)

6. Participation plus étroite des institutions bancaires au financement des agro-industries. (153)

7. Financement de la recherche agricole qui constitue chaque fois qu'il y a lieu l'élément essentiel des projets de développement. (156)

8. Les institutions financières devraient participer activement dès la phase initiale aux études fondamentales de factibilité, et tenir pleinement compte des priorités économiques et sociales énoncées dans les plans nationaux de développement. Se préoccuper davantage d'intégrer les projets financés par les banques aux plans de développement nationaux existants afin de permettre à la fois un meilleur contrôle national et une formation adéquate du personnel. (157)

9. La Conférence a demandé à la FAO d'apporter une aide à la préparation des projets à financer au moyen de ressources locales et elle a exprimé son inquiétude devant le fait que certaines institutions financières ne s'intéressent pas aux demandes concernant les projets de faible envergure. La Conférence a noté que le financement de ces projets pouvait être recherché auprès de la BAD. (158)

10. Préoccupation devant le fait que les conditions de prêt sont fort onéreuses et devant les retards dont souffrent la préparation, l'évaluation et l'exécution des projets ; la Conférence a demandé instamment que les conditions de prêts soient rendues moins onéreuses et que la préparation et l'évaluation des projets soient accélérées de manière à hâter leur réalisation. (160)

A l'intention des gouvernements

11. En ce qui concerne la distribution et la fréquence des missions dans les pays, la Conférence a noté que les missions envoyées dans les pays africains au titre des programmes de coopération avec les banques étaient faites à la demande des gouvernements. La responsabilité opérationnelle de la préparation des projets incombe à la fois aux missions permanentes de la BIRD en Afrique, au Siège de la BIRD et à celui de la BAD, et au Centre d'investissement de la FAO. (149)

12. En ce qui concerne les achats d'équipements, les banques internationales prévoient dans leurs règlements une procédure d'appel d'offres internationale. Au sujet des plaintes exprimées quant à la lourdeur des procédures utilisées par la BIRD, la Conférence a noté également les limites du Centre d'investissement de la FAO, du fait que les termes, conditions et procédures détaillées des activités de la BIRD dépassent la compétence de la FAO et échappent à son action. (154)

13. Procédure des demandes émanant des gouvernements adressées tant au Centre d'investissement de la FAO qu'aux institutions de financement en vue d'entamer la préparation des projets bancables. (155)

14. Les activités de la BAD dans la région donnent une importance particulière au financement de projets régionaux tout en aidant les gouvernements à préparer et à financer leurs projets nationaux. (159)

VIII. Moyens de grande information

A l'intention de la FAO

1. La création de moyens de communication de masse efficaces constitue un bon moyen de motiver les communautés rurales et la Conférence a exprimé son soutien aux établissements permanents de formation bénéficiant de l'aide de la FAO et dont les programmes auraient un caractère éminemment pratique. (55)

2. Créer le plus tôt possible deux centres permanents de formation sur l'information au service du développement agricole l'un pour les pays anglophones et l'autre pour les pays francophones, et d'autres centres par la suite. Le programme et les méthodes à utiliser dans ces centres doivent être adaptés de manière réaliste aux conditions rurales de l'Afrique. (162)

3. Tout en reconnaissant la valeur de la formation de niveau universitaire dans les pays étrangers, la Conférence a estimé qu'on devait accorder une attention plus grande à la nécessité de la formation dans le milieu. Il a été demandé à la FAO de fournir des bourses pour la formation en matière d'information agricole, notamment pour le personnel de niveau élevé, non seulement pour les pays où se poursuivent des projets FAO/PNUD, mais également pour tous les autres pays qui le demandent. (163)

4. Il faut absolument fournir des instructeurs pour former d'autres spécialistes si l'on veut obtenir des moyens de grande information appropriés à la région. (164)

5. Entreprendre des recherches dans ce domaine et faire effectuer des études par des sociologues et économistes ruraux et par des enseignants spécialisés dans les moyens de grande information. (170)

6. Etant donné les recommandations soumises par le Directeur général à la quinzième session de la Conférence de la FAO et formulées par diverses conférences de la CMCF et par le deuxième Congrès mondial de l'alimentation, on a préconisé une collaboration plus étroite avec la CMCF et tous les autres organismes intéressés. (171)

7. Fournir une aide accrue pour la production de films cinématographiques, de films fixes et d'autres moyens audio-visuels à l'appui du développement rural agricole et halieutique. (172)

8. La Conférence a recommandé en particulier : la création de centres permanents de formation ; la convocation d'une Conférence technique sur l'information dans la région pour étudier les meilleurs moyens de créer les centres en question et la nature de leurs programmes d'études ; le renforcement des ressources de la Division de l'information, notamment au Bureau régional, afin d'améliorer les moyens d'information au service du développement rural ; l'élaboration, par la FAO, le FISE et l'Unesco, d'un programme commun visant l'utilisation efficace des moyens de grande information aux fins du développement rural ; l'inclusion d'un élément d'information dans tous les projets de développement agricole entrepris dans la région. (173)

A l'intention des gouvernements

9. Nécessité d'intégrer les moyens d'information et leur programmation à la planification du développement dans les pays en éliminant l'analphabétisme, en développant l'éducation générale et en instituant des services spécialisés de grande information. (166)

10. Le développement ne dépend pas seulement de la qualité de l'information à tous les niveaux et n'intéresse pas uniquement les techniciens ; il met en jeu des valeurs sociales et économiques qui concernent tout le monde. (167)

11. Encourager les pays de la région qui ont plus d'expérience dans ce domaine à aider ceux où l'on met actuellement en place de tels moyens. On a suggéré à cet égard que les moyens de formation existants soient mis à la disposition des pays voisins où les conditions sont semblables ou analogue. (169)

IX. Recherche

A l'intention de la FAO

1. Poursuivre la régionalisation de la recherche sur les problèmes communs à certaines régions écologiques dans divers domaines (54).

2. La Conférence a tenu à féliciter le Directeur général pour l'initiative qu'il a prise concernant la définition et la promotion de projets globaux de recherches agronomiques. Nécessité de maintenir un juste équilibre entre les recherches fondamentales d'une part et les recherches appliquées, d'adaptation et de développement d'autre part, lesquelles doivent nécessairement être conduites dans le cadre mésologique, social et économique local. Il conviendrait de mettre l'accent sur les recherches orientées vers les problèmes de développement plutôt que sur les recherches techniques (175, 176).

3. Appui au programme de la FAO concernant:

- a) le renforcement des structures nationales et régionales;
- b) la création de bureaux de liaison;
- c) Commission inter-africaine de la recherche agricole;
- d) coordination des réunions et des conférences sur la recherche;
- e) centres régionaux de documentation.(177)

4. Promouvoir:

- a) la formation du personnel;
- b) la liaison entre les services de recherche et de vulgarisation;
- c) la documentation.(178)

5. Priorités pour la recherche sur certaines cultures vivrières et fourragères, sur le pâturage nomade, sur certains ennemis et sur les résidus toxiques, ainsi que sur certains sujets particuliers. (179)
6. Coordination plus étroite pour l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de recherche. La FAO doit intensifier sa coopération avec la Commission scientifique, technique et de la recherche de l'OUA qu'avec d'autres organisations régionales africaines. (181)
7. La Conférence a noté que le Secrétariat adresserait aux participants une documentation leur permettant de trouver une réponse aux différentes questions soulevées lors des discussions sur des problèmes particuliers relatif à l'organisation de la recherche et sur les services qui s'occupent de l'application de ces résultats. (182)

A l'intention des gouvernements

8. La Conférence a recommandé la collaboration la plus étroite entre les pays, notamment en ce qui concerne les activités de recherche régionale applicables à l'échelon de groupes écologiques ainsi que la diffusion rapide des résultats obtenus. (60)
9. Le renforcement des structures organisationnelles, institutionnelles, nationales et régionales de recherche. A l'échelon national, pour satisfaire les besoins nationaux; garantir la pleine participation de chaque Etat, permettre à chaque pays de tirer le plus grand profit des progrès et de l'évolution scientifique et technique. A l'échelon régional, pour mettre en place pour d'autres cultures des structures nouvelles analogues à celle de l'ADRAO, et multiplier les Centres régionaux de recherche. (177)
10. Création d'un organisme efficace de liaison à l'échelon national. (177)
11. Organisation concertée de réunions intergouvernementales sur des sujets de recherches scientifiques et techniques présentant un intérêt multilatéral, mais empêcher la prolifération de ces réunions et les doubles emplois. (177)
12. Mise en place progressive d'un réseau de centres de documentation nationaux et régionaux couvrant tous les problèmes et activités agricoles et ruraux. Ces centres fonctionneraient en liaison avec le Centre de documentation de la FAO afin de promouvoir l'échange rapide d'informations et de faciliter le transfert des connaissances agricoles, scientifiques et techniques tant à l'intérieur de l'Afrique qu'à l'échelle planétaire. (177)

X. Foresterie

A l'intention de la FAO et des gouvernements

1. La Conférence a estimé que les problèmes de la foresterie auraient dû être débattus à cette session. Compte tenu du rôle joué par les industries forestières dans la croissance économique et sociale d'une part, et des perspectives mondiales du commerce des bois tropicaux de l'autre, elle a demandé instamment que ces problèmes soient inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Conférence régionale. (58, 187)
2. Il faudrait accélérer la création de Bureaux des bois tropicaux avec l'aide du PNUD. La Conférence a également recommandé que les industries de la pâte et du papier soient organisées à l'échelon régional, et elle a demandé que la FAO continue à étudier cette question à la lumière des conclusions de la Conférence du Caire. De même, la FAO devrait accorder une attention soutenue aux problèmes du boisement en Afrique. (188)

XI. Nutrition

A l'intention de la FAO

1. Création d'un Institut africain de la nutrition. Certaines délégations ont demandé expressément que la nutrition soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Conférence régionale. (56)
2. Création d'un Institut de la nutrition pour l'Afrique; création de Centres de formation de nutrition appliquée. (192)

XII. Activités à moyen terme

A l'intention de la FAO

1. Certains délégué ont estimé que les documents ARC/70/12 et ARC/70/12(a) auraient dû être examinés par les Comités techniques, mais ces documents étaient de caractère trop général et manquaient de détails quantitatifs. (191)
2. Priorités: la production est une condition nécessaire de la création d'emploi; recherche; aide aux gouvernements pour améliorer les statistiques nationales et la planification nationale de développement agricole; création d'un Institut de la nutrition pour l'Afrique; création de Centres de formation de nutrition appliquée; travail sur les problèmes de commerce. (192)
3. La Conférence a noté que les grandes orientations des politiques qui se dégagent du document ARC/70/12/Add.1 correspondent à celles qui sont énoncées dans le document ARC/70/12, et elle se félicite de la collaboration qui se poursuit entre la FAO et la CEA par l'entremise de la Division mixte. Des réserves ont toutefois été exprimées quant à la portée et à la durée du programme d'études proposé dans le document ARC/70/12/Add.1; elle a demandé instamment qu'il soit activé. (193).
4. Le Programme à moyen terme sera peu à modifié et perfectionné, et l'adoption d'un système de budget par programme représentera un instrument utile à cet égard ainsi que pour l'application des priorités dans les Programmes de travail et budget ultérieurs en fonction des ressources disponibles. (194)

XIII. Conférence régionale

A l'intention de la FAO

1. Traduire les recommandations des Comités techniques I et II en programmes orientés vers l'action qui devront être mis en oeuvre par le Siège de la FAO, le Bureau régional, la Division mixte CEA/FAO, le PNUD, la BAD, la BIRD, par d'autres organisations internationales ainsi que par les gouvernements, selon le cas. (86)
2. La Conférence prie le Directeur général de communiquer en temps voulu aux Etats Membres les grandes lignes de politique qui feront l'objet de son exposé introductif devant la Conférence régionale et dont celle-ci devra discuter dans l'esprit du mandat énoncé par la Résolution 14/69. (196)
3. Elle se félicite du projet du Directeur général tendant à ériger le poste de Représentant régional de l'Afrique au rang de Sous-Directeur général et l'invite en outre à réévaluer les autres postes et à procéder au réajustement nécessaire des situations. (196)
4. Elle invite le Directeur général à poursuivre la mise en oeuvre des paragraphes I(a) et I(b) de la Résolution II de la cinquième Conférence régionale: il importe de renforcer les moyens du Bureau régional, notamment par la mise à la disposition du Représentant régional d'un effectif accru de personnel qualifié; renforcer les attributions du Bureau régional en matière de formulation des programmes; poursuivre et intensifier la collaboration déjà instaurée entre le Bureau régional de la FAO et les autres organismes concourant au développement économique de l'Afrique, notamment l'OUA, la CEA et la BAD; soutenir la collaboration entre le Bureau régional et les représentants de la FAO dans les pays; ceux-ci devraient être nommés dans tous les pays d'Afrique. (196)

A l'intention des gouvernements

5. Les Etats Membres sont invités à présenter leurs exposés nationaux à la Conférence régionale en deux parties:

- a) un exposé oral consacré aux questions de politique en général et au mandat en particulier;
- b) un exposé écrit sur la situation alimentaire et agricole du pays, notamment en ce qui concerne les progrès réalisés dans les cinq domaines de concentration et en matière de commerce international, l'accent étant mis sur les échanges intrarégionaux. (196)

ANNEXE VI

SIXIEME CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Alger, 25 septembre - 3 octobre 1970

ORDRE DU JOUR

I. INTRODUCTION

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président et du Vice-Président
3. Adoption de l'ordre du jour

II. L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE EN AFRIQUE: SITUATION ET PERSPECTIVES; ACTIVITES DE LA FAO DANS LA REGION

4. Exposé liminaire du Directeur général
5. Exposé du Secrétaire exécutif de la CEA
6. Exposé du Représentant régional
7. Exposé du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial
8. Exposés nationaux
9. Incidences politiques pour la Région de l'Etude mondiale du PIM, dans le cadre de la deuxième Décennie de développement

III. SECTEURS IMPORTANTS POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION, DANS LE CADRE DES DOMAINES PRIORITAIRES DE LA FAO

- | | | |
|--|---|--|
| 10. Cultures vivrières |) | Action régionale en cours: |
| 11. Elevage |) | |
| 12. Pêches |) | conclusions du Comité technique I |
| 13. Commerce intrarégional |) | |
| 14. Possibilités d'investissement dans le secteur agricole |) | Orientation future de l'action régionale sur les principaux problèmes: |
| 15. Recours aux moyens de communication pour mobiliser les ressources humaines |) | conclusions du Comité technique II |
| 16. La recherche agricole en Afrique |) | |

IV. PROGRAMMES DE LA FAO DANS LA REGION

17. Orientation des activités de la FAO dans la Région

V. CONCLUSIONS

18. Adoption du rapport
19. Date et lieu de la septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique
20. Clôture de la Conférence.

